

Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales

Daniel Verger*

L'approche statistique de la pauvreté pose des problèmes conceptuels et de mesure, qui se trouvent démultipliés dans le cas des comparaisons internationales dès lors que l'on cherche à mettre en perspective des sociétés très diverses, tant sous l'angle des niveaux de vie actuels que par leur histoire économique et politique. Les définitions nationales sont loin d'être unifiées. Le monde anglo-saxon et les pays de l'Europe de l'Est ont plutôt recours à des mesures basées sur la capacité ou non à acquérir des paniers de consommation plus ou moins évolutifs – démarche souvent, mais abusivement, qualifiée d'absolue. L'Europe occidentale a une tradition d'approche relative. Même si la plupart des pays adoptent un concept de pauvreté monétaire, il ne faut pas pour autant négliger des définitions basées sur des privations en matière de consommation ou encore des difficultés à équilibrer le budget. Chaque approche a ses forces et ses limites, chacune repose sur des présupposés normatifs correspondant à des choix de société, de nature politique, ou à des normes sociales implicites. L'usage conjoint de plusieurs approches est la meilleure façon de décrire sans trop le réduire le phénomène complexe qu'est la pauvreté. Dans tous les pays, les populations ainsi définies ont un noyau commun, mais différant largement. Passer des concepts à la mesure statistique nécessite des hypothèses, des conventions techniques qu'il s'agit d'adapter au contexte de chaque société. Même si cela peut surprendre, approcher des réalités diverses d'une manière comparable peut justifier que l'on fasse des choix différents entre pays, par exemple dans la façon de prendre en compte le nombre de personnes dans un foyer pour passer des revenus au niveau de vie, ou dans la liste des symptômes retenus pour caractériser la pauvreté en conditions de vie. La comparabilité s'obtient par l'adoption de méthodes identiques, et pas nécessairement par le recours aux mêmes conventions détaillées. La qualité des données, toujours difficile à obtenir quand on s'intéresse aux revenus ou aux patrimoines qui restent des sujets jugés indiscrets par maints enquêtés, peut aussi diminuer la comparabilité des résultats. Dans les pays en transition où l'entreprise privée se développe rapidement, où les systèmes fiscaux sont encore en phase de mutation, ils sont encore plus difficiles à bien appréhender que dans les économies plus stables. Ceci représente une raison supplémentaire de ne pas se contenter d'une seule approche.

* Daniel Verger est chef de l'Unité Méthodes statistiques à l'Insee ; daniel.verger@insee.fr.

L'auteur remercie Marc Fleurbaey, Nicolas Herpin, Stefan Lollivier et Françoise Maurel dont les remarques ont permis de faire évoluer les versions antérieures de ce texte vers son état actuel. Les commentaires d'un rapporteur anonyme ont également contribué à l'amélioration et à la clarification du propos : qu'il en soit sincèrement remercié.

Remarque liminaire

Cet article de présentation cherche à résumer la méthodologie commune aux diverses analyses présentées. Il s'agit d'une synthèse effectuée à partir de diverses parties d'articles antérieurement publiés (Lollivier et Verger, 1997, Fall, Horecký et Roháčová, 1997, Szukiełojć-Bieńkuńska, Fall et Verger, 2000, ainsi que divers numéros de la collection Synthèses de l'Insee), actualisée et complétée de façon à faire ressortir les enjeux des questions évoquées en termes de comparabilité des analyses. Les approches alternatives présentées dans le numéro spécial, toutes prometteuses qu'elles puissent être, n'ont pas été évoquées ici car elles n'ont pas été mises en œuvre pour les présentes comparaisons internationales : les lecteurs intéressés par les approches « floues » (fuzzy logic) se reporteront à Vero et Werquin (1997) ; ceux qui voudraient s'informer sur les tentatives d'obtenir des conclusions robustes à certains choix techniques grâce aux approches par la dominance se référeront à Chambaz et Maurin (1997). On y trouvera aussi (cf. annexe 1) une rapide description du Panel européen, source utilisée dans plusieurs contributions (Espagne, France, Portugal), ainsi qu'une présentation de l'analyse économétrique commune utilisée pour déterminer les facteurs influençant les diverses probabilités de se trouver en situation de pauvreté.

Les recommandations évoquées dans la dernière partie sont en phase avec le programme d'études de l'Insee pour les prochaines années. Les résultats de ces travaux serviront à nourrir le débat dans les instances compétentes comme le Cnis et l'Onpes, préalable indispensable aux décisions de modifier la manière dont on doit approcher statistiquement les problèmes de pauvreté.

Comparer des sociétés différant tant par le niveau de vie moyen atteint que par l'histoire, l'organisation sociale et politique représente un défi plus ou moins difficile à relever selon les domaines. Les comparaisons purement démographiques sont certainement les plus faciles à faire : les définitions des taux de mortalité, natalité, et autres espérances de vie sont établies de façon précise et internationalement comparable. L'analyse du marché de l'emploi se réfère, quant à elle, au concept harmonisé de chômage dit chômage BIT et, nonobstant les problèmes de qualité des sources qui peut différer d'un pays à l'autre, la comparabilité semble plutôt bonne. Malgré l'existence d'enquêtes *Budgets* assez semblables dans la plupart des pays, la comparabilité des structures de consommation est plus délicate à affirmer (respect des consignes de chiffrage de la nomenclature européenne, qualité des sources d'enquête différente d'un pays à l'autre). Néanmoins, les résultats semblent assez fiables : on sait en effet que la part du budget consacrée aux dépenses alimentaires est un indicateur du niveau de vie atteint ; or le classement des pays qui en découle semble tout à fait congruent avec celui que l'on peut obtenir à partir des valeurs des Pib (Fabien Dell et Nicolas Herpin, ce numéro).

Le principal problème de comparabilité surgit quand on aborde le domaine des revenus et des niveaux de vie

Pour réaliser une comparaison de niveaux de revenu moyen entre plusieurs pays, il faut convertir les revenus exprimés en monnaies locales en une unité commune. La simple application des taux de change ne suffit pas à obtenir des valeurs comparables. Par exemple entre le zloty polonais et l'euro, le taux de change est d'environ 0,27 euros (1,78 francs) pour un zloty ; or on peut se rendre compte qu'en France avec 27 euros on achète moins de biens qu'avec 100 zlotys en Pologne : d'aucuns diraient que « la vie est moins chère en Pologne ». Il faut donc tenir compte de ce différentiel de niveau réel des prix entre les deux pays. Une telle opération est difficile : certains choisissent un produit emblématique et considèrent comme une bonne approximation l'utilisation des différences de prix d'un Big Mac ou d'une bouteille de Coca-Cola par exemple. Les statisticiens utilisent la parité de pouvoir d'achat pour traduire les différences de niveaux absolus des prix entre les deux pays, ce qui leur permet, en l'utilisant conjointement avec le taux de change, d'établir des comparaisons en volume de consommation. Son estimation se fait à partir de la valorisation dans les deux pays d'un même panier de consumma-

tion moyen et le rapport entre ces deux valeurs donne une indication de cette parité de pouvoir d'achat. Plusieurs études menées au niveau international préconisent d'utiliser la méthode retenue par l'OCDE, appelée EKS (Elteto-Köves-Szulc) (pour une présentation plus détaillée, cf. Fall *et al.*, 1997).

Il faut toutefois attirer l'attention sur les différences parfois importantes que l'on a pu observer entre les valeurs fournies par diverses instances (Magnien *et al.*, 2002), entre les chiffres Eurostat et les chiffres OCDE par exemple. Pour l'année 1997, exprimées en dollars US, les ppa pour la France étaient estimées à 6,52 par l'OCDE et 6,57 par le Pnud, écart faible mais qui était plus important pour la Pologne (1,54 pour l'OCDE et 1,36 pour le Pnud). Eurostat, sur la base de l'Ecu, pour la même année, donnait 7,12 pour la France et 1,07 pour la Pologne ; le rapport de ppa entre la France et la Pologne était donc de 4,2 selon l'OCDE (soit la vie est 4,2 fois plus chère en France qu'en Pologne), alors qu'il atteignait 6,7 selon Eurostat, chiffre jugé peu vraisemblable par les spécialistes polonais. Pour chaque pays, nous avons procédé de la même façon : en cas de divergence importante, nous avons recouru à l'avis d'experts nationaux, férus de comptabilité nationale. À chaque fois, l'avis était que le chiffre OCDE apparaissait comme le plus vraisemblable : c'est donc lui qui a été systématiquement retenu. Sans aucun doute la mesure de certains prix (comme par exemple les loyers et charges locatives) rencontre des difficultés spécifiques dans les pays en transition où peuvent coexister le marché officiel (dans le domaine du logement, habitat social principalement) et un marché annexe plus ou moins « souterrain », ce qui se ressent au niveau de la fiabilité des estimations de parités de pouvoir d'achat.

Pour passer du revenu moyen au niveau de vie moyen, il est traditionnel de déflater le revenu par un indicateur du nombre de personnes qui vivent sur ce revenu, le niveau de vie étant approché soit par le revenu par tête soit par le revenu par unités de consommation (u.c.), afin de prendre en compte l'existence d'économies d'échelle au sein du foyer.

Le choix d'un système d'u.c. est déjà source de difficultés quand on travaille sur un seul pays ; quand on est dans le domaine des comparaisons, la principale question est de savoir si la comparabilité s'obtient en utilisant le même système pour tous les pays ou en utilisant les mêmes

modes de calcul (avec éventuellement comme résultat des systèmes différents). La réponse administrative la plus courante est sans ambiguïté : il faut adopter la même échelle pour tous les pays. Le caractère d'évidence d'une telle réponse ne résiste pas en fait à l'analyse, car elle semble bien incohérente avec les enseignements du passé récent pour les pays de l'Europe de l'Ouest : si l'échelle d'Oxford (1) a été abandonnée au profit de l'échelle dite OCDE « modifiée » (2), moins pentue, où, par exemple, le deuxième adulte ne compte plus que pour 0,5 au lieu de 0,7, c'est parce qu'il est apparu (Hourriez et Olier, 1997) que la structure de la consommation avait changé, que les produits qui sont consommés en quantités quasi proportionnelles au nombre de personnes, comme l'alimentaire ou le vêtement, voyaient leur part décroître au profit de consommations plus collectives, davantage génératrices d'économies d'échelle, comme les charges relatives au logement. L'échelle d'Oxford a été adaptée à la France des années soixante ; elle ne l'est plus en l'an 2000. Or la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie ressemblent fort à la France de ces années soixante (cf. infra) : à titre d'exemple, en Pologne, actuellement, 33 % du budget des ménages est affecté à l'alimentation, alors que cette part, égale en France à 31 % en 1960 n'y est plus que de 12 % en 1995 (Szukiełojć-Bieńkuńska *et al.*, 2000) : il semble donc tout à fait logique d'utiliser pour ces pays l'échelle d'Oxford, alors qu'on utilise l'échelle OCDE pour la France ou le Royaume-Uni. La sensibilité des résultats au choix de l'u.c. varie selon la statistique d'intérêt (Szukiełojć-Bieńkuńska *et al.*, 2000) : avec l'échelle d'Oxford, on a un peu plus d'inégalité en Pologne, sans que cela soit très différent de ce qu'on obtient avec celle de l'OCDE, si on se cantonne aux indicateurs globaux portant sur l'ensemble de la distribution (Gini, Theil, Atkinson (3)). Cependant dès qu'on s'intéresse à des statistiques relatives telles que le rapport inter-décile ou le taux de pauvreté, la différence observée entre les deux mesures semble moins négligeable. Le taux de pauvreté monétaire, défini en prenant comme seuil (cf. infra) la demi-médiane de la distribution des revenus par unité de consommation, passe ainsi de 9,2 % de ménages pauvres quand il est mesuré avec l'échelle de l'OCDE à 8,7 %

1. Soit : 1 pour la personne de référence ; 0,7 pour les autres adultes du ménage (individus âgés de 14 ans ou plus) et 0,5 pour chaque enfant âgé de moins de 14 ans.

2. Soit : 1 pour la personne de référence ; 0,5 pour les autres adultes du ménage et 0,3 pour chaque enfant âgé de moins de 14 ans.

3. Cf. l'annexe 2 pour les définitions.

quand on utilise l'échelle d'Oxford. La différence de 0,5 % de ménages correspond en terme absolu à 625 000 ménages qui, suivant la convention adoptée, passent de la situation de pauvres à celle de non pauvres.

Avec Atkinson, Gardiner et Sutherland, Lechene (1995) a montré de façon très éclairante comment le classement relatif de la France et du Royaume-Uni selon l'importance relative de la pauvreté pouvait s'inverser quand on changeait de système d'u.c. La question n'est donc pas uniquement du domaine du raffinement technique. Le classement des pays de ce dossier selon le niveau de vie atteint est susceptible de présenter de telles instabilités. Certes l'écart entre la France et la Pologne ou la Slovaquie est suffisamment fort pour ne pas être remis en question pour des questions de qualité de données ou de choix de paramètres ; mais le classement entre la Pologne et la Slovaquie est, par contre, très peu robuste. D'ailleurs quand on regarde le domaine des conditions d'habitat, les études renvoient une image de slovaques mieux logés que leurs voisins polonais, alors que le classement selon les moyens de transport (automobile) laisse penser que la Pologne est globalement plus riche que la Slovaquie, ce qui est conforme à ce que donne une comparaison directe des revenus.

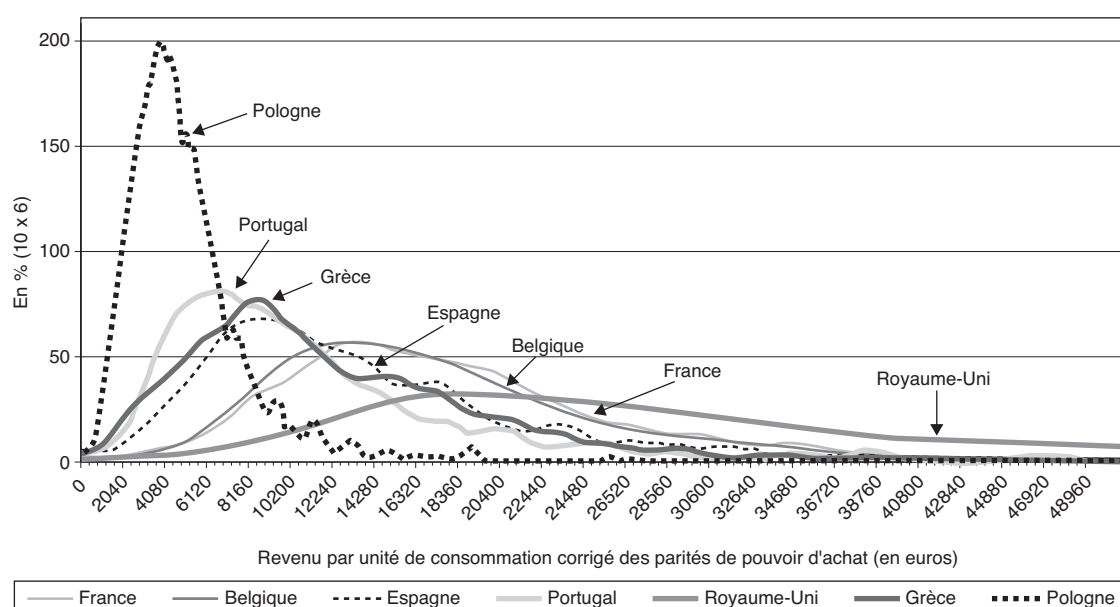
L'existence de cette incertitude au niveau de certains résultats ne doit pas jeter le discrédit sur

les enquêtes et les données utilisées dans les divers articles. Reconnaître leurs limites ne signifie en rien leur dénier tout intérêt. Il serait d'ailleurs déraisonnable d'espérer que de simples enquêtes puissent faire mieux que l'ensemble beaucoup plus complet de données dont la mise en perspective permet d'élaborer les comptes nationaux ; or, même à ce niveau, tous les problèmes sont loin d'être résolus (Magnien *et al.*, 2002). Les comparaisons internationales auront encore à progresser dans les années à venir : elles apportent toutefois déjà des éclairages intéressants que l'on ne saurait ignorer. Malgré leurs limites, les statistiques de revenus permettent de dresser les grandes lignes d'un tableau comparatif des niveaux de vie (cf. graphique I), tout à fait corroboré par d'autres données, la structure de la consommation par exemple. Y apparaît clairement l'opposition entre des pays à faible niveau de vie moyen et à faible inégalité, à faible dispersion (Pologne) et des pays à niveaux de vie à la fois plus élevés et plus dispersés (France, Belgique et surtout Royaume-Uni).

La difficile définition de la pauvreté

Si les économistes ont tendance à porter leur attention principalement sur les problèmes d'inégalité qui, s'intéressant à la globalité de la distribution, n'ont pas l'inconvénient d'introduire de césures arbitraires et sont sans doute

Graphique I
Distributions des niveaux de vie en 2001



mieux maîtrisés conceptuellement, les sociologues et les politiques s'intéressent aussi – voire surtout ? – à ce qui se passe en bas de la distribution et ont tendance à raisonner en termes de pauvreté ou d'exclusion (4).

L'analyse statistique de la pauvreté, quant à elle, est devenue une composante pérenne du système d'information des pays européens. Certaines publications, tant nationales qu'euro-péennes, paraissent régulièrement et sont complétées par des études spécifiques toujours plus diversifiées (rapport annuel de l'Observatoire de la pauvreté en France, publications d'Eurostat comme « Pauvreté et exclusion sociale dans l'Union européenne » par Dennis et Guio en 2004, rapport annuel de la commission européenne sur « la situation sociale dans l'Union européenne », publications de l'OCDE comme le recueil *Pauvreté et Santé* en 2003, etc.). Les indicateurs de Laeken destinés à mesurer le degré de cohésion sociale d'un pays incluent des indicateurs de pauvreté monétaire (cf. encadré 1). Des colloques, comme celui organisé par le Cerc sur le thème des enfants pauvres, contribuent à enrichir régulièrement le débat.

Les forces et limites de ces approches commencent à être identifiées. Dans ce chapitre introductif nous allons présenter un résumé de l'état de la connaissance sur ce sujet pour un pays comme la France, tout en développant les points qui risquent de se présenter de façon différente pour les autres pays, sachant que certaines conventions adoptées par la France (et plus généralement par les pays de niveau de développement élevé) ne sont pas forcément adaptées à l'étude de pays moins monétarisés, aux statistiques moins établies. Les difficultés s'y retrouvent généralement démultipliées : les problèmes liés à la méconnaissance du travail domestique voire du travail au noir, ceux créés par des évolutions récentes très rapides non encore stabilisées, avec des systèmes fiscaux, voire juridiques, en pleine mutation, rendent les économies en transition plus difficiles à cerner que les économies plus stabilisées de l'Europe de l'Ouest. À cette plus grande complexité des phénomènes se surimpose une moindre qualité des statistiques dans certains pays. Ainsi la façon dont les enquêtes sont perçues par la population varie beaucoup d'un pays à l'autre, avec pour conséquence des taux de réponse très dispersés (très élevés pour la Slovaquie dans les années qui ont suivi l'indépendance, ou pour la Roumanie – avec des taux de refus de l'ordre de 5 %, plutôt bons pour la Pologne – avec 13 % de refus,

un peu plus à Varsovie –, ils sont franchement médiocres dans les villes de la République tchèque et surtout à Prague puisque, lors d'expériences d'enquêtes sur les budgets réalisées sur échantillon aléatoire en 2003, à peine 38 % des Tchèques ont accepté de répondre, et seulement 17 % des Praguais. Ceci doit nous inciter à la prudence : le maximum a été fait pour rendre les données comparables, mais certaines limites inhérentes aux sources ont dû être acceptées. Nous signalerons dans la suite de cette présentation les points qui risquent d'être particulièrement sujets à des problèmes de qualité.

La première difficulté à laquelle se heurte l'étude de la pauvreté est, aussi surprenant que cela puisse paraître, l'absence de véritable définition : ni les sociologues ni les économistes ne fournissent de définition précise permettant la quantification. D'après le conseil européen (1984), doivent être considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elles vivent ».

Bien que peu opérationnelle et en contradiction avec les pratiques des statisticiens européens (cf. infra), elle reste intéressante sur certains points, en particulier par l'insistance qu'elle met sur la diversité des ressources à prendre en compte, ou encore par l'affirmation qu'il n'y a pas de définition universelle à rechercher, mais que ce qui est acceptable est à la fois daté et localisé. Elle incite aussi à développer des approches multidimensionnelles de la pauvreté. Cette absence de définition précise est un bon révélateur des nombreux problèmes sous-jacents, tant au plan conceptuel qu'au niveau de la mesure, qui frappent toute approche de la pauvreté. À titre d'exemple, on peut rappeler que, à la fin des années 1990, les estimations que l'on était amené à produire pouvaient fortement varier selon les hypothèses retenues : ainsi quelques changements techniques, apparemment mineurs comme le fait de se référer à la médiane ou à la moyenne, de prendre un seuil à

4. L'« exclusion » n'a pas encore reçu, à notre connaissance, de définition unanimement acceptée. Ici on l'emploie dans son sens premier, qui sert à désigner une situation dans laquelle la personne se trouve isolée, sans réseau de relation. Les sources utilisées pour ce dossier renseignant peu sur la nature et le volume des relations avec le réseau de connaissances, les approches suivies relèveront davantage du registre de la pauvreté que du domaine de l'exclusion. L'enquête polonaise ayant quelques questions originales sur la sociabilité, une approche expérimentale de l'exclusion a pu être développée : un encadré spécifique lui est consacré dans l'article sur ce pays.

60 % ou à 50 %, d'adopter l'échelle d'équivalence de l'OCDE ou d'Oxford, suffisaient à faire varier le nombre d'individus pauvres de 6,9 millions à 8,5 millions et le taux de pauvreté

des couples avec trois enfants ou plus de 10,7 % à 19,2 %. À la fois le nombre de pauvres et leurs caractéristiques socio-démographiques dépendaient fortement des conventions adoptées.

Encadré 1

LES INDICATEURS DE LAEKEN

(Ce résumé a été rédigé à partir des textes fondateurs et de leurs mises à jour successives)

par Aude Lapinte (1)

C'est ainsi dans un contexte de difficulté à définir la pauvreté qu'est apparue, parmi les objectifs de la politique sociale européenne, la lutte contre les exclusions. À cet égard, le Sommet de Laeken, en 2001, a marqué un tournant important. Après plusieurs années de concertation avec les associations et les ONG, les 15 chefs d'État de l'Union européenne ont arrêté une liste de 18 indicateurs permettant de cerner la pauvreté. Ils se décomposaient alors en dix indicateurs primaires destinés à couvrir les facteurs d'exclusion sociale identifiés comme les plus importants et huit indicateurs secondaires ayant pour objet de décrire les autres dimensions du problème. Cette liste a été ensuite affinée par les travaux du sous-groupe Indicateurs du Comité de protection sociale, dont Eurostat est un membre actif. Ils sont désormais au nombre de 21 (12 primaires et 9 secondaires). Ces indicateurs ont pour but de mesurer les progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs communs d'inclusion sociale adoptés en 2000, lors du Conseil européen de Nice. Certains de ces indicateurs ont également été utilisés comme indicateurs structurels par la Commission européenne dans son rapport de synthèse au Conseil européen du printemps 2003. Pour mettre en évidence le caractère multidimensionnel du phénomène de l'exclusion sociale, ils couvrent quatre domaines importants : pauvreté financière, emploi, santé et éducation. Les problèmes structurels étant relativement persistants, cette liste d'indicateurs, réexaminée tous les ans, se caractérise par une grande stabilité mais elle laisse cependant une marge de manœuvre pour la prise en compte de nouvelles priorités.

La liste précise des items retenus, telle qu'on peut la trouver dans les documents officiels, est la suivante (cf. pour une définition précise des items, le rapport du Comité de la protection sociale publié par Eurostat en 2001 en ce qui concerne les items séminaux. Les items actuels sont décrits dans le site internet d'Eurostat.).

Les douze indicateurs primaires

1. Taux de bas revenus après transferts (pourcentage d'individus dont les revenus après transferts sont inférieurs à 60 % du revenu médian).
2. Valeur du seuil de bas revenu (niveau du seuil pour deux cas types, les personnes seules et les couples avec deux enfants).
3. Distribution du revenu (approchée par le ratio des parts du revenu total cumulées par les ménages du dernier et du premier quintile de revenu).

4. Persistance des bas revenus (taux de personnes en dessous du seuil de bas revenus l'année courante et pendant au moins deux des trois années précédentes).
5. Écart médian des bas revenus.
6. Cohésion régionale (coefficient de variation des taux d'emploi régionaux).
7. Taux de chômage de longue durée (12 mois ou plus) (en proportion de la population active de 15 ans ou plus).
8. Personnes vivant dans des ménages sans emploi.
9. Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant pas leurs études ou une formation quelconque.
10. Bas niveau de littérisme des jeunes de 15 ans (le littérisme – « literacy » – est la capacité à lire un texte simple en le comprenant, à utiliser et à communiquer une information écrite dans la vie courante – Journal Officiel, n° 201 du 30 août 2005, page 14061, texte n° 121).
11. Espérance de vie (à la naissance, à 1 an et à 60 ans).
12. Autoévaluation de l'état de santé.

Les neuf indicateurs secondaires

1. Dispersion de part et d'autre du seuil de bas revenu (60 % du revenu médian) (part de personnes en dessous de 40 %, 50 % et 70 % de la médiane).
2. Taux de bas revenus fixé à un moment t (pourcentage d'individus en dessous du seuil de bas revenu correspondant à l'année $t - 3$, actualisé selon le taux d'inflation).
3. Taux de bas revenus avant transferts.
4. « Concentration » du revenu (coefficient de Gini).
5. Persistance des bas revenus (en dessous de 50 % du revenu médian) (pourcentage de personnes en dessous de ce seuil l'année courante et pendant au moins deux des trois années précédentes).
6. Travailleurs pauvres (personnes en emploi ayant un bas revenu).
7. Part du chômage de longue durée (en proportion de la population de sans emploi de 15 ans ou plus).
8. Taux de chômage de très longue durée (24 mois ou plus).
9. Personnes ayant un faible niveau d'études (part des adultes de plus de 25 ans ayant un bas niveau d'éducation).

1. Aude Lapinte appartient à la division Revenus de l'Insee (aude.lapinte@insee.fr).

Force est de constater que, sur ce point, la situation ne s'est pas améliorée depuis ; le nombre de pauvres reste une grandeur purement conventionnelle qui dépend de multiples choix techniques, qui ont pour la plupart un contenu normatif (5) implicite et souvent mal identifié. La recherche d'une mesure unique de la pauvreté s'apparente à une infructueuse quête du Graal : un seul concept, une seule évaluation ne sauraient suffire. La définition de la pauvreté échappe au seul domaine de la science : définir un pauvre est souvent un acte politique, normatif, empreint de toute une série de conventions et qui doit s'ancrer dans les traditions et modes de vie spécifiques de chaque société (cf. encadré 2).

Aussi le présent dossier ne contient-il pas de tableau synoptique donnant pour chaque pays le nombre de pauvres et fournissant dans une ligne récapitulative le nombre de pauvres dans l'Union européenne. Le lecteur trouvera par contre des descriptions comparatives des profils socio-démographiques des sous-populations

défavorisées selon telle ou telle des dimensions constitutives de la pauvreté, qui permettront de voir dans quelle mesure l'histoire, les institutions, le type de modèle économique ou d'organisation politique influent sur la structure de la population des pauvres. Toute comparaison entre nombre de pauvres serait trompeuse, puisque les seuils ont été fixés pays par pays de façon à isoler à chaque fois une fraction de l'ordre de 10 % de la population. Comme on va l'expliquer, nous suivons une approche relative et non absolue, ce qui rend les comparaisons d'effectifs de pauvres moins pertinentes.

5. Nous emploierons souvent ce vocable, à chaque fois pour désigner ce qui est empreint d'un jugement de valeur, qui n'est pas neutre, qui renvoie à des prises de position morales. Par exemple, quand on observe une distribution de revenu et qu'on la représente par la courbe de Lorenz, la démarche n'a rien de normatif : le statisticien décrit. Dès lors qu'il résume la courbe par un indicateur synthétique (comme l'indice de Gini), il interprète, car le choix explicite ou implicite des pondérations des observations comporte un jugement de valeur sur l'importance relative des personnes situées à tel ou tel endroit de la distribution : dans ce sens l'indice a un contenu normatif implicite.

Encadré 2

MESURER LA PAUVRETÉ : UN CAS EXCEPTIONNEL EN SCIENCES SOCIALES ?

Que tout concept ait besoin d'être défini n'est qu'une évidence ; que cette définition puisse ne pas être « naturelle » n'a en fait rien d'exceptionnel non plus. C'est le cas de nombreuses grandeurs, en sciences sociales, qui pourraient apparaître au premier regard comme naturelles que d'être en fait des constructions sociales qui supposent toute une série de conventions plus ou moins explicites. Il en va ainsi du chômage, des classes sociales, du temps de travail, de la plupart des nomenclatures, de l'illettrisme, etc. Mais tout est affaire de degré, et avec la pauvreté on est dans un cas extrême. On se convainc aisément que la notion de classe sociale est tributaire d'un schéma théorique hypothétique ; dans le domaine de l'emploi, les notions conventionnelles ont en général fait l'objet de discussions entre partenaires sociaux pour en négocier les limites, et ce parce que le domaine du travail est structuré, avec tout un ensemble de conventions collectives. Ici, l'émergence des définitions, et surtout des mesures concrètement utilisées, a été plus informelle (et sans doute est-elle encore inaboutie) et, plus important encore, c'est dans la définition elle-même qu'est introduit explicitement le recours à un jugement de valeur avec l'utilisation du terme « acceptable » ; rien de comparable pour le chômage par exemple. Autre point important, l'écart entre les réflexions des sociologues, voire des économistes et les mesures adoptées par les statisticiens atteint dans ce domaine des proportions exceptionnelles (Herpin et Verger 1997 ; Fleurbaey, Herpin, Martinez et Verger, 1997). Comme il se trouve que l'observation renvoie plutôt

l'image de phénomènes continus et ne fait apparaître aucune solution de continuité permettant de faire émerger la population des pauvres de la seule observation des données, on est dans une situation à nouveau extrême, où les conséquences de faibles variations sur les définitions conduisent à des modifications particulièrement fortes dans les effectifs et la structure des groupes mis en évidence. Enfin, il est impossible de dégager le concept d'une forte connotation morale sous jacente : quand on parle de dispersion ou de concentration des revenus, on utilise un vocabulaire, une approche objective, neutre ; ceci est déjà moins vrai quand on parle en termes d'inégalité car d'inégalité à injustice il n'y a qu'un pas que d'aucuns ont tendance à franchir ; quand on met en lumière la pauvreté ou l'exclusion, c'est bien avec l'idée que la pauvreté est une injustice, qu'elle est intolérable, qu'elle doit être éradiquée. La définition insiste sur le caractère subi de la situation (*les personnes ont des ressources si faibles qu'elles sont exclues*) ; la pauvreté, subie, ne saurait être mêlée à l'ascèse, choisie, voire même, mais sur ce point la discussion est plus vive, aux conséquences indirectes d'une faible implication au travail ou de pratiques de consommation nuisibles (alcool, drogue). Effectuer cette séparation place les choix individuels au cœur de la réflexion avec en filigrane des croyances métaphysiques quant au libre arbitre individuel. Tous ces aspects contribuent à rendre la mesure de la pauvreté particulièrement dépendante de choix que l'on peut qualifier de « politiques » au sens étymologique du terme.

Pauvreté relative ou absolue ?

Les approches habituellement qualifiées d'**absolues** sont adoptées aux États-Unis, dans divers pays anglo-saxons comme l'Australie, et dans certains pays de l'Europe de l'Est. Leur principe général est le suivant : une norme de consommation fixe les besoins fondamentaux d'une société donnée à une époque donnée (il s'agit donc plus d'un concept « absolu socio-historique (6) » tenant compte des spécificités des conditions climatiques, des traditions ou du niveau de développement de la société que d'un concept purement absolu qui serait pertinent pour tous les pays à toutes les époques et dont il est facile de percevoir le caractère totalement irréaliste. Sont considérés comme pauvres les ménages – les personnes – qui ne peuvent s'assurer ce niveau de consommation en biens dits fondamentaux, aux prix les plus bas du marché, indépendamment du niveau de vie des couches de la société plus fortunées (7).

Cette définition est sans conteste proche des représentations spontanées : quand on se représente un pauvre, on imagine quelqu'un qui ne mange pas à sa faim, qui vit dans des conditions de logement précaires ou insalubres, qui ne peut entretenir son capital santé voire qui s'habille avec des vêtements sales, déchirés ou inadaptés à la saison, qui ne peut rester propre, qui n'a aucune réserve pour faire face aux aléas, etc. (8). Mais elle est sujette à des risques de biais ethnocentriques ou tutélaires, la définition de la norme, des « besoins fondamentaux » pouvant ne refléter que l'opinion de l'homme politique ou du statisticien et être de fait déconnectée des valeurs ou désirs propres aux intéressés. C'est Sen lui-même qui illustre le danger d'une telle attitude normalisatrice en soulignant que les chaussures en cuir étaient aussi nécessaires aux gentlemen du XVIII^e siècle que le porridge aux ouvriers, que pour les premiers le sens de l'honneur était une valeur fondamentale aussi impérative à satisfaire qu'un estomac vide et que personne ne pouvait légitimement s'arroger le droit de décréter quel système de valeurs était légitime et lequel ne l'était pas. Cette crainte explique qu'usuellement les lignes de pauvreté dites « absolues » concrètement calculées, aux États-Unis en particulier, ne vont pas jusqu'au bout de la logique précédente et s'éloignent de fait de l'idée d'un minimum vital en volume. Grâce aux travaux des nutritionnistes, l'approche volume peut être conduite pour l'alimentaire. Ceci n'est pas possible pour les vêtements et moins encore pour les transports ou les loisirs. Les statisticiens calculent donc la valeur du panier alimentaire ainsi déterminé en volume et la multiplient par

l'inverse du coefficient de l'alimentaire dans l'ensemble du budget, ce coefficient étant observé pour un grand nombre de strates. Comme la part de l'alimentaire décroît en fonction du revenu, traduisant une certaine saturation relative des besoins alimentaires, cette méthode plaquant une couche « positive » sur un substrat « normatif » revient à estimer des lignes de pauvreté beaucoup plus généreuses pour les strates favorisées que pour les couches défavorisées, comme si la norme sociale entérinait automatiquement le niveau de consommation de luxe observé dans la strate. Cet inconvénient de la méthode a été maintes fois critiqué et des évolutions récentes ont été proposées pour faire évoluer le mode de calcul (Citro *et al.*, 1995). Se pose en plus le problème de l'accessibilité des couches défavorisées aux prix les plus bas : souvent ceux-ci sont offerts dans des grandes surfaces excentrées qui ne peuvent être fréquentées par ceux qui ne sont pas motorisés (faute de pouvoir se payer un véhicule ou d'avoir le permis de conduire) et de plus s'accompagnent de conditions (achats en grande quantité, ou à certaines périodes) qui peuvent être incompatibles avec les exigences d'un budget serré qui ne permet qu'une gestion au jour le jour et interdit la constitution d'un matelas d'épargne disponible pour faire face aux aléas ou pour profiter d'une aubaine. C'est d'ailleurs pour lutter contre cet état de choses souvent déploré par les associations que les magasins « Big Georges » ont été créés au Royaume-Uni, avec comme démarche marketing de proposer des crédits où les remboursements sont fractionnés en très petites sommes. Les biens de consommation courantes ne sont pas les seuls à présenter ces non-linéarités de prix ; les services sont eux aussi concernés : sans aller jusqu'à reprendre l'antienne selon laquelle les banques ne prêteraient qu'aux riches, il faut reconnaître que négocier les conditions de l'octroi d'un prêt est d'autant plus difficile que le ménage n'a pu se constituer auprès du banquier une réputation bancaire, réputation moins aisée à acquérir pour un revenu modeste.

6. En 1997, on employait le vocable volontairement provocant d'« absolu relatif ». On pourrait aussi penser à utiliser les termes « absolu contingent ». L'important est d'employer une terminologie qui indique clairement que le concept est daté et localisé.

7. La seule façon dont il intervient est, indirectement, via le rôle joué par les populations aisées dans la fixation de la norme collective déterminant ce qui est jugé comme besoin fondamental.

8. Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale se font l'écho d'exploitations d'un « baromètre » produit par l'Ifop sur l'opinion des Français en matière de pauvreté et d'exclusion, qui prouve que la pauvreté, dans l'esprit des Français de 2002, était encore associée à un état de privations élémentaires (nourriture en premier, devançant le logement et le recours aux soins de santé) (Gramain et Momic, 2002). Dans ce numéro, l'étude de Serge Paugam et Marion Selz exploite des données de ce type, collectées au niveau européen.

Réticents face au caractère explicite des choix normatifs à faire pour établir une ligne de pauvreté absolue, les pays de l'Europe occidentale ont adopté un concept de pauvreté relative. La pauvreté est envisagée comme une forme d'inégalité : sont pauvres les personnes ou les familles dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la majorité de la population, qui ont un niveau de vie inférieur à un certain seuil, à un certain pourcentage du niveau de vie réputé normal. Fuyant le normatif, ils rencontrent toutefois l'arbitraire, car à toutes les étapes de la construction de la mesure, des choix s'imposent et qui ne sont ni dérivés d'une théorie bien définie, ni induits de l'observation des données. Contrairement à ce qu'avaient pu penser certains sociologues, on ne peut identifier un seuil traduisant une rupture nette, un niveau de revenu en deçà duquel s'amorcent toutes les trajectoires négatives conduisant à l'exclusion. Ce n'est en tout cas pas l'observation de la distribution des niveaux de vie qui peut fournir des indices de l'existence d'une telle ligne de fracture. Comme on l'a vu avec le graphique I, la distribution de revenus, dans tous les pays, dessine un histogramme continu régulier unimodal ; si on avait eu une distribution bimodale, avec un mode dans le bas de la distribution, on aurait pu en induire l'existence d'un mélange de deux sous-populations différentes, l'une pouvant être identifiée à une classe de pauvres (9), mais ce n'est en rien le cas ; bien plus, l'endroit où l'on place habituellement les seuils (aux environs de la demi-médiane) est un endroit où les effectifs sont nombreux, d'où la sensibilité des résultats aux conventions. De fait tant le choix de la mesure du niveau de vie (notion de revenu retenue, choix des « unités de consommation »), que ceux de la population de référence prise en compte (nationale ou non), de la valeur centrale censée représenter la « normalité » (moyenne ou médiane) et des seuils (40 %, 50 % ou 60 % de la valeur centrale) mélangent à des degrés divers décisions purement conventionnelles et arbitrages plus raisonnés, mais dont on a tendance trop souvent à oublier le contenu normatif implicite. Le seuil de pauvreté monétaire communément retenu en France à l'heure actuelle est la demi-médiane du revenu par unité de consommation (cf. Hourriez et Legris, 1997). Le choix de la médiane de préférence à la moyenne traduit une double préoccupation, l'une plutôt technique (on cherche une mesure qui soit assez robuste eu égard aux erreurs de mesure), l'autre plus normative : être pauvre, c'est être à l'écart du mode de vie « courant » et celui-ci n'a pas à dépendre de la situation des plus riches. Ce choix, qui vise à faire de l'indicateur un « bon » indicateur de pauvreté le démarque d'un « bon »

indicateur d'inégalité, qui se doit de rendre compte de l'ensemble de la distribution, y compris dans ses très hautes valeurs ne concernant qu'une faible minorité d'individus (10). Finalement l'indicateur de pauvreté relative tel qu'il est construit apparaît hybride, ni vraiment indicateur de pauvreté, ni vraiment indicateur d'inégalité, même s'il se rapproche davantage des mesures d'inégalité que de celles de pauvreté absolue.

Cette pauvreté relative s'avère si délicate à comprendre que certains ont pu considérer qu'elle présentait des paradoxes. Si tous les revenus doublent, le taux de pauvreté ne change en rien ; si les revenus de tous augmentent, la pauvreté relative peut augmenter, si le revenu augmente moins vite en bas de la distribution qu'en haut (or même si la norme évolue avec la croissance, quand les revenus de tous augmentent, le taux de pauvreté absolue ne saurait augmenter). De fait il ne s'agit là que des conséquences immédiates des propriétés mathématiques de l'indicateur retenu. Elles choquent seulement l'intuition qui veut que lorsque des ressources supplémentaires sont perçues par des pauvres, ceux-ci le sont moins ou cessent de l'être : mais c'est une intuition correspondant à un concept absolu, pas relatif.

De même, les comparaisons internationales obtenues quand on applique la définition avec le même seuil pour tous heurtent parfois le sens commun : ainsi il y aurait moins de pauvres, proportionnellement, en Pologne ou en Slovaquie qu'en France, malgré la différence des niveaux de vie. Il n'y a rien de mystérieux là-dessous. Ainsi définie la pauvreté n'est qu'une variante de l'inégalité : dans les pays peu inégalitaires, tous les revenus sont regroupés autour de la médiane, il n'y a à peu près personne au-dessous d'une demi-médiane. Il n'y a donc pas de pauvres, alors même que calculé ainsi comme une demi-médiane, le seuil de pauvreté relative est nettement en dessous des limites considérées par l'administration sociale de ces pays comme définissant la pauvreté (absolue). Mathématiquement il n'y a en effet aucune raison que le seuil de pauvreté relative soit systématiquement au-dessus du seuil de pauvreté

9. Ceci aurait pu renvoyer, par exemple, à la discussion qui anime les sociologues, pour ou contre l'existence d'une « underclass ».

10. Quand les partisans de la moyenne font remarquer qu'elle rend mieux compte de la taille du gâteau à partager et donc de la part que chacun pourrait recevoir si les ressources de la société étaient distribuées également, ils s'éloignent de la définition de la pauvreté et c'est bien de fait une position en termes d'inégalité qu'ils adoptent. Pour plus de détails sur ces réflexions, se reporter à Fleurbaey, Herpin, Martinez et Verger (1997).

absolue. C'est le cas de nos jours pour les pays de l'Europe de l'Ouest, mais c'est une caractéristique contingente qui n'a rien d'universel. Si on a parfois tendance à penser le contraire, c'est sans doute parce que dans nos esprits l'adoption d'une telle mesure relative est indissociable de cette caractéristique : c'est bien parce qu'il se trouvait, compte tenu de la forme de la distribution des revenus français, que la valeur obtenue était nettement au-delà de ce qu'aurait donné n'importe quelle définition absolue vraisemblable qu'une telle ligne de pauvreté a pu s'imposer, dans un contexte économique et politique particulier ; dans l'optimisme des « Trente Glorieuses », on pensait que la pauvreté absolue serait éradiquée dans un bref avenir et l'on s'est donc préoccupé de définir un concept qui permettrait d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur une population plus large, à savoir la ligne de pauvreté relative. Celle-ci a été, dès le début, conçue avec l'idée de définir un seuil plus élevé que le seuil absolu, non réellement calculé mais pour lequel des ordres de grandeur circulaient dans le débat social. Le résultat obtenu en comparant les pays de l'Europe de l'Ouest avec les pays « en transition » montre l'absolue nécessité de prendre des seuils différents par pays si l'on veut avoir une chance d'obtenir quoi que ce soit de comparable, du moins dans l'optique qui est la nôtre, à savoir mettre en perspective le portrait des franges les moins favorisées de chaque population nationale (11). D'où la décision de partir du taux obtenu en France pour fixer les seuils pour les pays autres de façon à ce que le seuil spécifique isole dans chaque cas une fraction de population voisine du taux français. Comme il s'agit souvent de pays où existent sinon une définition officielle de la pauvreté (en général plutôt absolue), du moins divers minima sociaux en tenant lieu, on s'efforcera de respecter l'idée que le seuil relatif a vocation à être au-dessus du seuil absolu. Ainsi pour obtenir en Slovaquie une proportion de pauvres voisine des quelques 12 % de ménages français pauvres, à l'époque, selon la source « panel européen » et selon le critère de la demi-médiane, il a fallu fixer le seuil à 60 % du niveau de vie médian (la demi-médiane isolait en Slovaquie 4,3 % de ménages seulement). Cette proportion de la médiane à retenir variant donc en fonction des pays, il est apparu nécessaire pour chaque pays de calculer, et de faire figurer dans le dossier, plusieurs taux de pauvreté monétaire avec des seuils de 40 %, 50 %, 60 % voire 70 % de la médiane. Les différences entre les nombres de pauvres selon ces différents seuils renseignent sur la plus ou moins grande concentration du bas de la distribution des revenus dans le pays considéré (12).

C'est ainsi l'approche relative qui est privilégiée dans les différents articles composant ce numéro spécial. On regarde donc le bas d'une distribution : *mais distribution de quoi ?*

La pauvreté monétaire

L'importance du marché dans les sociétés occidentales contemporaines s'est traduite par l'adoption, classiquement, d'approches purement monétaires : le faible niveau du revenu monétaire serait l'indicateur central à prendre en compte pour définir la pauvreté par l'insuffisance des ressources.

Ce choix ne va pas sans poser de nombreux problèmes, tant du point de vue des concepts que de la qualité de la mesure (13). Parmi les questions d'ordre conceptuel, on peut mentionner d'abord le choix de la notion de revenu monétaire à considérer (cf. encadré 3). Faut-il inclure les divers

11. On rencontre ici un cas particulier d'un problème récurrent que l'on retrouvera à plusieurs reprises : le choix d'une méthodologie n'a rien d'absolu ; il n'existe probablement pas de solution technique miracle qui indique la marche à suivre quel que soit le problème en jeu. Par exemple, si on se place du point de vue d'une institution transnationale cherchant à allouer des crédits au niveau de l'ensemble de l'Europe pour réduire l'inégalité ou la pauvreté, il serait sans doute licite d'adopter un autre corpus de choix de méthodes que celui adopté ici ; on devrait alors utiliser la même fraction de l'utilité moyenne atteinte sur l'ensemble de tous les pays plutôt que, comme ici, des fractions différentes de seuils nationaux.

12. Eurostat a jusqu'à présent préféré prendre, dans ses études comparatives, des proportions de la médiane identiques selon les pays. Pour atténuer les inconvénients d'un tel choix (moins de pauvres dans les pays à bas niveau de vie issus du bloc de l'Est), il a adopté un seuil de 60 % en lieu et place du seuil antérieur de 50 %. Pourtant, rien ne prouve que l'adoption du même écart à la médiane permette d'atteindre la comparabilité. Idéalement, les seuils devraient être définis de façon à ce que le degré de frustration de la population pauvre vis-à-vis du mode de vie « normal » du pays soit identique dans tous les pays. On entre ici dans la discussion, développée infra, sur la référence aux utilités individuelles et les problèmes que cela pose. Il est tout à fait possible, mais les études manquent sur le sujet, que, dans un pays à faible inégalité, on soit beaucoup plus sensible aux micro-différences que dans un pays très inégalitaire ; être à 80 % de la médiane peut être ressenti comme aussi insupportable dans un pays où tout le monde ou presque a la même chose que d'être à 50 % de la médiane dans un pays à fort éventail de ressources. Essayer d'isoler une part de la population qui soit numériquement voisine dans toutes les contrées ne réalise certainement pas l'idéal que l'on vient de décrire, mais ce qu'il lui substitue semble préférable à ce que l'on obtient en appliquant le même taux à tous.

13. Cette séparation, commode pour la présentation, est en fait partiellement artificielle, car des choix faits pour des raisons principalement techniques ont souvent (toujours ?) une dimension conceptuelle. On aura surtout tendance à considérer comme « techniques » les problèmes qui ne remettent pas en cause le principe de base, à savoir appréhender le niveau de vie à travers sa seule composante monétaire, et qui, donc, sont potentiellement moins porteurs de remise en cause radicale que les autres. Comme évoqué supra, ce sont surtout les limites conceptuelles qu'il faut avoir présentes à l'esprit, dans le cadre de comparaisons internationales, car l'adéquation de l'outil au but visé n'est pas de même qualité selon les conditions politiques, économiques, fiscales et sociales des diverses contrées. Certains choix (simplificateurs en général) traditionnellement adoptés dans un pays comme la France sont beaucoup moins défendables pour un pays comme la Russie (par exemple, le fait développé infra de ne pas tenir compte des ressources tirées de la production domestique).

LE CHOIX DE LA NOTION DE REVENU

La littérature internationale recense plus d'une dizaine de définitions du revenu (avec ou sans les cotisations sociales, avant impôts et taxes ou après, avec ou non les aides d'autres ménages, etc.) et même la limitation au seul « revenu disponible » n'éradique pas toutes les ambiguïtés. Les choix faits ne s'imposent pas toujours pour des raisons de fond ; ils sont souvent contingents à des problèmes de mesurabilité, de disponibilité et de qualité des sources statistiques.

Un choix contraint par les données disponibles

Ainsi, pour la mesure de la pauvreté en France, il est fait grand usage de données fiscales (celles de l'impôt sur le revenu) qui ont le mérite de permettre l'établissement de séries temporelles longues (interprétables en l'absence de réformes ou d'inflexions de la politique fiscale) et qui sont moins sujettes à erreurs d'observation que les données d'enquêtes. Or, en France, certains revenus du patrimoine font l'objet d'un prélèvement à la source, voire ne sont pas taxés du tout (livret A, etc.), et ne sont donc pas mentionnés dans les déclarations de revenus utilisées par le statisticien. Cette omission, imposée par la spécificité de la source utilisée, est souvent reprochée à l'Insee ; si son impact sur les mesures d'inégalité risque d'être fort, il est sans doute (beaucoup ?) plus faible pour les mesures de pauvreté, puisque seuls les revenus de la propriété touchés par les ménages médians et ceux situés en dessous d'eux ont une importance. Ce problème est bien conditionné par le fonctionnement précis de chaque système fiscal national : chaque pays génère ainsi ses difficultés spécifiques. Il est de même difficile, voire impossible, de cerner un concept de revenu, pour les indépendants, qui soit dégagé de l'empreinte des règles fiscales en vigueur. Même les données recueillies dans les enquêtes ne sont pas vierges de cette influence, le répondant faisant souvent appel, implicitement ou explicitement, dans ses réponses, aux grandeurs calculées pour le fisc. Même si on renonce, comme dans ce dossier, à recourir aux sources fiscales, on n'échappe pas au problème : les règles d'imposition transparaissent dans la mesure des revenus. Vu la diversité des systèmes fiscaux, on ne peut que craindre une certaine hétérogénéité entre pays dans la qualité de la mesure des revenus.

Des problèmes conceptuels imparfaitement réglés

Quel est, indépendamment des problèmes de mesure, le bon concept de revenu pour une approche de la pauvreté ? Le choix à faire est-il le même pour une étude limitée à un seul pays et pour une comparaison internationale ? Il n'y a pas réellement de réponse fondée théoriquement à ces questions. Certes, de façon évidente, une mesure mauvaise dans le cas d'une monographie a toutes les chances d'être inadaptée dans une optique comparative. Mais à l'inverse il se peut qu'une approche parfaitement adaptée pour l'étude d'un pays ne soit pas implémentable partout de façon uniforme et que l'on doive alors recourir à un optimum de second rang, préférant une méthode moins bonne pour chaque analyse spécifique mais

dotée de meilleures propriétés sous l'angle de la comparabilité. Cette présentation, forcément synthétique, ne permet pas d'aller à ce niveau de détail dans la réflexion, mais c'est une voie à creuser pour les travaux futurs. Le fait de baser l'approche de la pauvreté sur les revenus (plutôt que, par exemple, sur la consommation) correspond à un choix éthique : on cherche à se placer le plus haut possible dans la chaîne qui conduit des capacités (*capabilities* au sens de Sen) au bien-être (Fleurbaey, 1996, 1997 et 2001 ; Atkinson *et al.*, 2001), de façon à être le moins possible dépendant des choix assumés par les individus. Seraient pauvres ceux dont les dotations seraient si limitées que les potentialités offertes seraient quasi inexistantes, indépendamment des choix faits par les agents. L'idée est bien évidemment d'identifier des populations souffrant de handicaps dont elles ne sauraient être tenues pour responsables, et donc pour lesquelles il y aurait facilement un consensus pour approuver une politique d'aide. Identifier ces « capacités » est néanmoins si difficile qu'actuellement personne n'a su proposer une opérationnalisation satisfaisante du concept de Sen, surtout qui soit applicable aux économies développées. Sen lui-même a d'ailleurs tendance à reconnaître qu'une approche exclusivement en termes de « capacités » représenterait une position extrême excessive. Il faut qu'une dose de réalisations soit prise en considération, ne serait-ce que parce qu'il n'est pas tenable de rendre l'individu responsable totalement de ses choix, sans qu'en particulier il ait droit au repentir, alors même qu'il a pu être victime d'un défaut d'information. Les approches raisonnables n'ont donc pas véritablement besoin d'être conceptuellement pures, du moins sur ce plan. Dans la mesure où le choix d'activité professionnelle est de fait contraint et qu'il y a peu de chômeurs par choix (sauf peut-être pendant la période de recherche nécessaire pour trouver – ou attendre – les offres correspondant à son niveau de qualification) les ressources initiales rémunérant le travail (salaires, revenu du travail des indépendants) peuvent paraître assez proches des « capacités », du moins quand elles sont appréciées sur l'ensemble du cycle de vie de l'agent. Elles en diffèrent toutefois, et n'en fournissent qu'un minortant, en particulier parce que l'inactivité des femmes est en grande partie choisie. La façon dont les autres composantes du revenu (revenus du capital, revenus de transfert) s'inscrivent dans une perspective « capacités » est peu claire : ainsi les revenus du capital posent problème car ils dépendent des choix passés (partage épargne-consommation, choix de portefeuille). Quand on se limite au revenu instantané, et que l'on travaille avec un concept de revenu disponible, on s'éloigne encore plus des « capacités » : en effet l'imposition subie peut dépendre de choix antérieurs (épargne, investissement immobilier, etc.), et d'une façon qui peut varier dans le temps et d'un pays à l'autre, au gré des diverses politiques fiscales. Force est donc de constater que les réflexions de l'économie normative sont insuffisantes à justifier le recours à une définition concrète plutôt qu'à une autre. Le choix est donc en grande partie empirique et guidé par des considérations techniques (disponibilité de données, etc.). La théorie aidera finalement assez peu pour régler les difficultés qui se présentent et qui sont nombreuses : produire une évaluation de



Encadré 3 (suite)

revenu disponible qui soit rigoureusement comparable d'un pays à l'autre est clairement une tâche impossible. Un point important est de savoir si les ressources doivent être comptées brutes ou nettes des frais d'acquisition : un logement ne rapporte que si on fait à chaque moment les travaux d'entretien nécessaires, un salaire ne peut être perçu sans avoir pour corollaire un minimum de dépenses (d'habillement, de transport, de garde d'enfants pendant les absences...). Des études passées ont montré que ce problème n'était pas un raffinement de statisticien, mais que l'apport net du salaire de la femme, une fois ces coûts pris en compte, pourrait se rapprocher de zéro, et parfois était même négatif. Mais il est difficile de savoir où s'arrêter : doit-on déduire, sans les plafonner, les coûts d'hébergement (il faut bien se loger pas trop loin de son lieu de travail si on veut pouvoir tenir son poste et toucher son salaire), ce qui revient à admettre que le choix de la localisation du logement, aussi dispendieux soit-il, est à respecter ? La réponse est sans doute négative. La difficulté sous-jacente est toujours la même : quelle place accorde-t-on à l'expression des goûts individuels. De plus, en général, on ne dispose pas de l'information sur ces coûts à déduire, sauf éventuellement dans les enquêtes sur les budgets. On regarde donc les revenus bruts, mais c'est un pis-aller. Une exception est toutefois faite pour certains revenus du capital qui sont parfois comptabilisés nets, suivant en cela les pratiques fiscales, et les recommandations de la théorie économique qui définissent le revenu comme ce qui peut être dépensé en maintenant le capital constant. La cohérence d'une pratique revenant à tenir compte du maintien en état du capital physique alors qu'on ne tient aucun compte des coûts de la reproduction de la force de travail (et donc du maintien du volume de capital humain) n'apparaît pas clairement. Entre salariés et indépendants, la pratique n'est d'ailleurs vraisemblablement pas homogène, les frais professionnels étant sans aucun doute déduits de la valeur de revenu déclarés par les seconds, alors que, pour les salariés, rien de tel n'est fait : même quand on utilise les sources fiscales, on ne déduit pas les abattements prévus pour tenir compte de ces frais. Un ménage à deux actifs ayant le même salaire global qu'un ménage avec un seul actif a sans doute un niveau de vie plus faible, ce qui ne préjuge en rien du sens de la comparaison entre les niveaux de bien-être atteints, l'utilité indirecte de l'activité professionnelle – estime de soi, prestige, autonomie et donc assurance vis à vis des risques de divorce – ne devant pas être oubliée. Mais dans quelle mesure cela jouerait-il sur la pauvreté, il est difficile de le dire. Les pays émergents, pour la plupart, ont (et surtout avaient dans l'ancien régime) un taux d'activité féminine professionnelle élevé, plutôt proche de celui observé dans les pays du nord de l'Europe, alors que les pays du sud fonctionnent sur un modèle où la femme reste plus souvent au foyer : des biais peuvent donc apparaître et la situation en matière de niveau de vie des pays à forte proportion de ménages à doubles actifs être artificiellement réévaluée par la méthode de calcul.

Hétérogénéité des systèmes fiscaux

La déduction des impôts du revenu soulève d'autres questions. Les différences entre les systèmes fiscaux

font qu'il est impossible de négliger le traitement des ponctions fiscales : la déduction des impôts directement assis sur le revenu semble incontournable (prélèvements à la source dans certains pays comme la Pologne, impôts sur le revenu plus ou moins progressifs, etc.). Les systèmes de dégrèvement (quotient familial en particulier en France) sont aussi à prendre tels quels (même si cela conduit à faire cohabiter implicitement divers systèmes d'échelles d'équivalence dans l'étude). Le cas de la fiscalité locale pose un problème plus épineux : dans le cas français faut-il se limiter à la taxe d'habitation pour la résidence principale et ignorer celles relatives aux résidences secondaires ? Faut-il prendre la taxe in extenso ? Pour ceux qui considèrent que le lieu d'habitation est le résultat d'un processus de choix, aucune déduction n'a à être faite, il n'y a aucune raison d'entériner un choix de lieu de résidence qui peut être somptuaire ; pour ceux qui, au contraire, considèrent que les gens habitent où ils peuvent, que les déterminants sociaux et économiques sont si forts qu'ils laissent peu de place à l'exercice du libre arbitre, il est impératif de compenser ceux qui ont la malchance d'être contraints à résider dans une localité où la taxe d'habitation est forte. L'enjeu est non négligeable en France, pays où les disparités dans la pression fiscale locale sont fortes ; il n'est pas forcément aussi important dans d'autres pays où la dispersion des taux est moins grande, d'où à nouveau un bémol sur la comparabilité. Faut-il aussi déduire du revenu disponible le coût des assurances obligatoires (responsabilité civile, assurance habitation, etc.) ? Le choix actuel (on ne tient pas compte de ce type de contraintes) est plus dicté par des considérations pratiques que par des réflexions méthodologiques et le concept finit par perdre de sa pureté et de sa lisibilité. On ne sait plus très bien si on cherche à mesurer des écarts de revenu potentiel ou des écarts « d'argent de poche » subsistant une fois réglées toutes les dépenses du minimum vital incontournable.

Aides et transferts privés

Les transferts entre ménages posent aussi des problèmes redoutables. Le concept de ménage lui-même n'a rien d'évident : le statisticien français a fait longtemps comme s'il allait de soi de considérer que les personnes qui partagent le même logement forment une unité comportementale indépendante et ce n'est que récemment qu'il s'est préoccupé de se rapprocher du concept de budget séparé prôné par Eurostat (mais sans que les pays soient très clairs sur la façon de rendre opérationnel le concept qui pose de difficiles problèmes de questionnement). Dans les études de ce numéro, on a essayé autant que faire se peut de rapprocher les définitions des autres pays de la définition française, mais avec sans doute une marge d'approximation. Toutes les analyses de l'inégalité et de la pauvreté postulent l'évidence de la nécessité de prendre en compte le nombre de bouches à nourrir pour passer du revenu au revenu par u.c., avec un choix dichotomique : on est à l'intérieur du ménage et on compte, on est à l'extérieur et on ne compte pas. Ceci simplifie excessivement la complexité des relations interpersonnelles. Ainsi, d'un côté, il existe sans doute



types de cotisations, déduire les impôts et taxes dus, les frais d'obtention du revenu ? Le dossier retient plutôt une notion de revenu disponible après impôt sans déduction des frais ou charges, mais parfois avec des entorses dans le détail, dues à la nature des données disponibles.

Le caractère plus ou moins « instantané » de la grandeur à retenir a fait aussi l'objet de débats parfois vifs entre les *travailleurs sociaux* qui insistent sur la difficulté qu'ont les pauvres à planifier leur budget et préconisent de mesurer les fluctuations des ressources sur des périodes de très courte durée, et les *économistes* qui font valoir le fait que le marché financier permet de transférer des ressources d'une période à l'autre et donc que le cycle de vie – dans son intégralité ou limité à une période de durée moyenne – serait mieux adapté comme période de référence, le revenu permanent devant donc être préféré au revenu instantané. Le cadre de la théorie du cycle de vie permet aussi de traiter de la question des ressources tirées de la décapitalisation du patrimoine. L'agent épargne dans les périodes où les revenus dépassent les besoins, pour décapitaliser en fin de cycle de vie, à une période où les revenus ont davantage baissé que les besoins. Le revenu permanent, soit la somme des ressources viagères, ignore ce double mouvement épargne-désépargne (la seule chose qui compte c'est le flux des intérêts générés qui viennent abonder les ressources viagères). Quand on est face à une personne âgée, ses ressources instantanées peuvent être très supérieures à son revenu instantané, à cause de cette consommation du patrimoine.

Quand on y regarde de plus près, on se rend compte de l'origine profonde de la difficulté. Le revenu est une grandeur soumise à de nombreuses variations, les fluctuations pouvant atteindre une fraction importante de la valeur moyenne (ceci est notoire pour le revenu des indépendants, agriculteurs en premier lieu, ou pour les intermittents du spectacle, mais cela vaut aussi pour des catégories *a priori* plus proches de l'idéal type du salarié « insider », avec les rappels divers, les versements de primes plus ou moins réguliers, etc.). Les données longitudinales sont chaotiques (sans même parler du bruit supplémentaire rajouté par les erreurs de mesure) et, utilisées brutes, font apparaître des mouvements de part et d'autre du seuil de pauvreté qu'il serait abusif de considérer comme des entrées-sorties de pauvreté ayant une quelconque signification. Finalement un certain consensus semble devoir se dégager, autour de l'idée selon laquelle la pauvreté est un manque de ressources qui doit s'apprécier en moyenne sur trois ou quatre ans. Mais ce consensus reste tout théorique : la plupart du temps les données nécessaires manquent et, quand on en dispose, on ne sait pas exactement comment opérer car on se rend compte immédiatement à quel point les résultats (en particulier ceux relatifs aux entrées-sorties de pauvreté) sont sensibles à la méthode de lissage utilisée (Lollivier et Verger, 2005, ce numéro), ce qui rend l'approche conjoncturelle de la dynamique de pauvreté particulièrement peu pertinente. De fait, la plupart des mesures disponibles se réfèrent à la période annuelle, qui n'est en réalité justifiée par aucune

Encadré 3 (fin)

des Cendrillons qui, à l'intérieur du foyer, bénéficient moins que d'autres de la manne collective. Inversement certains transferts à l'extérieur du ménage s'imposent avec autant d'évidence que la prise en charge des personnes du ménage : ceci est particulièrement vrai quand une décision de justice rend obligatoire le transfert (époux divorcé bénéficiant d'une pension alimentaire), mais peut aussi procéder d'un « simple » engagement moral « librement » consenti (comme le fait, pour un immigré, d'envoyer de l'argent à sa famille restée au pays). Là aussi les pays diffèrent (état de la législation, pays d'émigration ou d'immigration). Le traitement minimal à faire est de compter dans le revenu du ménage résident les transferts reçus d'autres ménages (résidents ou non) et de défalquer les transferts versés, obligatoires ou non. On introduit quand même un biais : une partie des sommes envoyées au pays servent à construire le logement principal (après retour éventuel au pays) ; on sous-

estime le niveau de vie relatif de la personne, puisqu'une partie de son épargne est ôtée du revenu, alors que ce n'est pas le cas pour les autres individus. Mais pour mieux faire il faudrait avoir des renseignements sur la nature de l'utilisation des fonds renvoyés au pays ce qui n'est pas en général le cas.

La position relative de certaines populations est très sensible au traitement fait de ces divers points. C'est en particulier le cas des étudiants et des retraités, les premiers bénéficiaires de l'aide versée par les seconds : une mauvaise prise en compte des transferts fait apparaître les premiers comme artificiellement pauvres alors que l'on surestime la position des seconds. À ce stade de la réflexion, il s'agit des transferts monétaires, mais les transferts non monétaires, qui seront évoqués dans l'encadré 5, sont également à prendre en compte ; les négliger conduit aussi à des distorsions significatives dans les comparaisons de niveaux de vie.

réflexion théorique et qui est dictée par la difficulté à construire des indicateurs de revenu permanent pertinents à partir des données utilisées. Disposer d'un panel long pour effectuer les lissages indispensables est une condition nécessaire pour progresser (une durée d'observation de neuf ans permettrait d'obtenir trois points correspondants à des moyennes sur trois ans), mais ce n'est en rien une condition suffisante, vu la sensibilité des résultats à la technique de lissage ; de toutes façons, et même si les données ici présentées sont issues du panel européen, la dimension panel n'a pas été exploitée, sauf dans l'article de Stefan Lollivier et Daniel Verger dans ce numéro, et dans des registres très spécifiques, celui de l'analyse des entrées-sorties et celui de la causalité en particulier. Les analyses auront donc les limites désormais bien connues des coupes instantanées, en particulier la sensibilité aux erreurs de mesure. Même lorsqu'on dispose de données de panel, les difficultés théoriques et de mesure de la préférence pour le présent rendent particulièrement ardue l'approche du consommateur dès lors que l'on reconnaît qu'une vie n'est pas un instant, qu'elle couvre plusieurs périodes, que l'horizon n'est pas le même pour tous (inégalité des espérances de vie selon les milieux sociaux, entre hommes et femmes). L'utilité tirée d'un flux de ressources va dépendre de son profil temporel et d'une façon plus complexe que ce que suppose la microéconomie traditionnelle (postulat de marchés financiers parfaits, existence d'une préférence pure pour le présent résumant les préférences intertemporelles des agents – cf. Arrondel, Masson et Verger, 2004). La question de savoir comment modifier les approches traditionnelles de l'inégalité et donc de la pauvreté relative pour intégrer cette dimension n'a pas encore reçu de réponse définitive. La question de l'incertain n'est pas moins importante et délicate. Le futur est par essence incertain et l'aléa des ressources futures est une caractéristique influant sur l'utilité. Si l'on adhère aux approches de Von Neumann et Morgenstern (utilité espérée), l'utilité d'un revenu aléatoire n'est pas l'utilité de l'espérance du revenu. L'aversion pour le risque des agents fait apparaître une prime de risque : pour que l'on soit indifférent entre un revenu incertain et un revenu sûr, il faut que l'espérance du premier dépasse le second, d'une quantité d'autant plus grande que l'aversion au risque est forte. Mais la microéconomie du consommateur en présence d'incertain est loin d'avoir atteint un stade où toutes les questions sont résolues et, à nouveau, la mesure du phénomène est difficile (Arrondel,

Masson et Verger, 2004). C'est toutefois une limite très forte des analyses actuelles de l'inégalité et de la pauvreté (celles de ce dossier n'y échappant pas) que d'ignorer l'incertitude des ressources. La précarité est une composante importante de la pauvreté que les approches monétaires basées sur le seul revenu instantané laissent échapper.

L'élargissement du revenu monétaire à une notion de ressources plus vaste est sans doute la réflexion qui peut conduire aux remises en cause les plus radicales des approches par l'analyse des ressources purement monétaires. L'argent qui rentre dans un foyer n'est pas le seul moyen qu'il a de se procurer du bien-être. Et le rôle des ressources monétaires n'est pas stable dans le temps et présente de fortes disparités géographiques : sans vouloir recenser toutes les extensions possibles, il est important de s'arrêter brièvement sur les plus importantes d'entre elles. Dans les discussions européennes sur le niveau de vie, c'est l'extension correspondant à la prise en compte du loyer fictif, correspondant à la valeur du service de logement que s'offrent à eux-mêmes les propriétaires occupants, qui, jusqu'à présent, était la plus discutée (cf. encadré 4 ; Driant et Jacquot, 2005).

Dans la présente étude, aucune imputation de loyer fictif n'a été faite. Les travaux dans ce domaine ne sont pas assez avancés à l'heure actuelle pour réaliser de telles imputations d'une façon comparable dans l'ensemble des pays couverts par l'étude, alors que le problème du logement est un des plus compliqués qui soit dans les pays en transition, les modes de retour à la propriété individuelle différant d'un pays à l'autre et n'étant pas toujours très faciles à définir, à cause d'un écart parfois grand entre les intentions affichées et la réalité des pratiques. Dans chaque article, le lecteur trouvera des éléments sur ce point, mais l'intégration de cette dimension dans l'analyse de la pauvreté reste à faire. D'autres biens durables fournissent aussi des services qui sont autant de ressources pour les ménages possesseurs et qu'il faudrait calculer, en toute rigueur : il est d'usage de les négliger, comme étant de faible valeur. Le cas de la voiture est sans doute plus limite. De même que la possession d'un logement représente bien une ressource puisqu'elle permet de faire face à la nécessité impérieuse d'avoir un toit sans avoir à déboursier un loyer, la détention d'un véhicule en est une aussi, qui permet de se déplacer, autre besoin qui peut s'avérer incontournable, en particulier quand il s'agit d'aller de son domicile à

son travail, et ce sans avoir à déboursier le prix d'une location ou à payer les transports en commun : l'économie réalisée, sans être toujours négligeable, a été jugée toutefois trop faible pour introduire des distorsions notables dans la mesure des niveaux de vie.

D'une toute autre importance est la prise en compte de la production domestique.

Les 1 440 minutes de chaque journée représentent une ressource en temps essentielle pour l'individu, ressource qu'il mobilise en partie dans le cadre de l'exercice de ses activités professionnelles et dont il peut choisir d'utiliser le reliquat pour accomplir des tâches domestiques, s'adonner au loisir ou simplement satisfaire ses besoins physiologiques.

L'équivalent monétaire de ce qui est autoproduit par le foyer pour lui-même peut atteindre

des niveaux élevés (en moyenne de l'ordre d'un Smic mensuel dans les évaluations les plus prudentes) et ne pas en tenir compte est susceptible de modifier le paysage de l'inégalité, voire celui de la pauvreté, et ce d'une façon qui peut différer d'un pays à l'autre. La valeur du temps laissé libre par l'acquisition des ressources (sur et hors marché), l'intensité de la pénibilité du temps nécessaire à l'obtention du revenu (ou au contraire de son caractère « agréable » (14)) sont deux formes autres de la valorisation du temps qui devraient aussi impacter une mesure correcte du bien-être.

La non-prise en compte de ces dimensions revient en particulier à surestimer le bien-être de

14. Soit que la personne éprouve du plaisir à s'investir dans une activité qu'elle aime, soit qu'elle en retire indirectement de l'utilité au travers des retombées sous forme de prestige ou d'estime de soi.

Encadré 4

AVANTAGES ET LIMITES DES IMPUTATIONS DE LOYER FICTIF

La considération de base est simple : avec le même revenu monétaire un ménage propriétaire de sa résidence principale peut s'assurer un niveau de vie supérieur à un ménage locataire qui doit, sur ses ressources, payer son loyer. Le premier dispose d'un élément de patrimoine qui a une valeur d'usage et cette valeur d'usage est une ressource à créditer au détenteur. L'omettre revient à sous-estimer le niveau de vie relatif des propriétaires. Mais, pour ce poste comme pour toutes les imputations autres dont on va parler, il est difficile de calculer l'équivalent monétaire de cette ressource. La première étape est évidemment de calculer un loyer pour un logement qui n'est pas sur le marché locatif et, déjà à ce niveau, il faut assumer des hypothèses plus ou moins héroïques : il n'est pas certain que les logements utilisés par les propriétaires aient leur exacte contrepartie sur le marché locatif ; leur état général, l'entretien peuvent différer (avec des écarts qui peuvent aller dans les deux sens : on peut ne pas faire d'effort pour les logements qu'on loue, mais on a aussi constaté que les personnes âgées répugnaient souvent à faire dans le logement qu'elles occupent les travaux qui pourtant seraient nécessaires). De toute façon, trouver la contrepartie monétaire de ce service à partir des seules données statistiques sur le logement occupé dont on dispose en général dans les sources sur les revenus s'avère une gageure. Quand on sait l'importante variabilité des loyers à superficie et ancienneté du logement identiques, selon l'exposition, le voisinage, on imagine la difficulté qu'il y a à opérer une reconstruction qui ait un sens : d'une façon générale les techniques économétriques utilisées peinent à reconstituer les extrêmes des distributions des loyers. Une fois cette valeur locative fictive recalculée, il faut déduire les frais obligatoires que le propriétaire doit

assumer pour jouir de son logement : remboursements d'emprunts au premier chef, mais aussi fiscalité et valeur des travaux. Mais, pour ne pas biaiser les comparaisons avec les locataires, il ne faut pas déduire des charges qui incombent aussi aux locataires et que l'on ne déduit pas dans leur cas : les travaux de copropriété qui s'imposent aux propriétaires en collectif sont sans doute à déduire, mais pas les petits travaux assumés dans son logement par le propriétaire, etc. Reste encore un problème lié au manque de fluidité du marché du logement ou aux rigidités que l'occupant lui-même s'impose ou se voit imposer par ses proches. Le logement n'est pas un bien comme un autre, combiner vente et acquisition d'un autre logement pour se reloger peut se révéler difficile à réaliser ; souvent le logement doit être transmis aux héritiers ; des problèmes d'indivision peuvent compliquer la décision de vente : il est donc tout à fait possible que des personnes âgées continuent à habiter un logement trop grand pour elles pour toutes ces raisons. Leur attribuer une ressource correspondant à la valeur locative théorique du logement est sans doute abusif. Mais que valoriser ? un logement d'une taille adaptée ? Dans ce cas, comment la déterminer en absence d'information donnée par le ménage lui-même sans être taxé de choix normatif injustifié ? Enfin la dichotomie entre propriétaire et locataire est artificielle pour notre propos : il est en effet des locataires qui bénéficient de loyers très inférieurs aux prix de marché (Loi de 48, HLM...) et il faudrait en toute rigueur leur imputer une ressource supplémentaire correspondant à cet écart au marché.

Pour plus de détails, le lecteur pourra se référer à Driant et Jacquot (2005).

ceux qui doivent investir tout leur temps dans la production du revenu monétaire. Ceci joue entre ménages d'un même pays, et entre pays, selon les choix de société relatifs à la durée du travail. Les problèmes théoriques (15) et de mesure que pose la valorisation du temps expliquent, sans la justifier, l'attitude prudente du dossier qui s'abstient de toute tentative de valorisation dans ce domaine.

D'autres compléments de ressources existent : on évoque ainsi dans l'encadré 5 l'importance pour un ménage d'être inséré dans un réseau de relations qui lui permet de disposer de ressources non monétaires appréciables. Plus généralement on pourrait envisager une valorisation du capital social : mais c'est un concept encore mal défini ; des travaux restent à faire pour passer ainsi d'une analyse de la pauvreté à ce qui deviendrait une véritable analyse de l'exclusion. La prise en compte du capital santé pourrait aussi justifier des travaux spécifiques pour étendre la notion de revenu et donc mieux cerner les pauvres. Dans une comparaison internationale, c'est la valorisation des services rendus par la collectivité, des biens publics gratuits, qui s'accompagne des enjeux les plus forts. On compare en effet des sociétés où de nombreux services collectifs sont fournis « gratuitement » ou à des prix bonifiés par rapport aux prix du marché, qu'il s'agisse des services d'éducation ou de santé en particulier, à des sociétés où ces mêmes services sont payants. Dans de nombreux pays en transition, on est passé d'un régime où, au moins officiellement, les services étaient gratuits, à une situation où ils deviennent progressivement payants. Le coût des enfants en est ainsi renchéri, de même que l'acuité des problèmes entraînés par la maladie a augmenté. Le calcul des échelles d'équivalence devrait être affiné pour rendre compte de ces situations. La quasi-gratuité des soins en France fait qu'il n'est pas très grave de ne pas se préoccuper de savoir s'il faut ou non valoriser un capital santé ou, symétriquement, déflater les ressources de la valeur des dépenses de santé (pour suivre l'idée que, non responsable de son état de santé, la personne doit être compensée des frais induits par la maladie ou le handicap). La même attitude pour un pays comme la Pologne où la pharmacie devient payante conduit à des biais plus importants. Manifestement l'étude présentée doit sous-estimer la pauvreté monétaire des personnes en mauvaise santé, mais d'une façon non uniforme, la sous-estimation étant particulièrement accentuée dans les pays où la couverture en matière de frais de santé est déficiente.

L'implémentation de cet élargissement (comme des précédents d'ailleurs) se heurterait à des difficultés techniques – les sources actuellement disponibles ne permettent pas de bien mesurer la consommation individuelle des biens publics individualisables (éducation, santé, etc.) – et modifierait en profondeur la perspective conceptuelle : l'extension progressive du revenu monétaire conduit en effet à tenter de remplacer l'étude de l'inégalité des ressources par celle de l'inégalité des utilités atteintes. Un tel changement de perspective, sur lequel on reviendra dans la dernière partie de cet article, conduirait sans doute à retoucher le tableau comparatif qui nous occupe, mais sans que l'on puisse donner une indication fiable de l'ampleur des modifications : on a déjà souligné la place différente de l'autoproduction alimentaire selon les pays, avec donc des incidences différentes sur le taux de pauvreté ; de la même façon on peut anticiper des effets inégaux sur la pauvreté des recours aux biens collectifs. Ici, très peu d'imputations ont été faites : malgré ses défauts, ou plutôt ses limitations, on a préféré conduire jusqu'au bout une logique de revenu monétaire pure plutôt que de bricoler une pseudo approche en termes d'utilités. Dans l'attente du cadre théorique évoqué, une certaine prudence est à observer pour réaliser des imputations. Il faut en particulier faire attention à ne pas procéder à des imputations trop partielles qui biaiserait la comparaison en faveur (défaveur) de certaines catégories. Imputer les loyers fictifs et pas la production domestique conduit à revaloriser la situation des ménages âgés propriétaires sans réévaluer celle des familles des classes moyennes avec enfants qui font beaucoup de choses par elles-mêmes. Le bilan qui en résulte est donc déformé. La solution du présent dossier de ne rien imputer n'est peut-être pas la plus mauvaise.

Pour passer d'une analyse en termes d'inégalité à une analyse en termes de pauvreté, il reste à régler plusieurs décisions, en particulier relatives à la nature de la population de référence à laquelle se reporter (nationale, européenne ou au contraire régionale, voire locale). Dans les études centrées sur une seule contrée, surtout quand il s'agit d'un pays comme la France à forte tendance jacobine centralisée, où le concept d'universalité a acquis sa légitimité depuis au moins la Révolution, où la constitution d'ins-

15. Selon que l'on se réfère à des valorisations du type « salaire potentiel » ou à des estimations au coût d'achat du service ou produit substitut, les évaluations peuvent varier facilement dans des rapports de 1 à 2 voire plus (Verger, 1995).

LE CONSOMMATEUR ET LES RESSOURCES EN TEMPS : LA PRISE EN COMPTE DE LA PRODUCTION DOMESTIQUE

Le consommateur de la théorie microéconomique la plus simple est une entité qui maximise son utilité sous une unique contrainte de budget : la seule ressource rare qui vient limiter l'espace de ses choix de consommation est l'argent dont il dispose ; c'est un modèle parfaitement en phase avec les approches purement monétaires de la pauvreté. Le seul problème est qu'il se révèle vite insuffisant pour comprendre les phénomènes de consommation. Les économistes, suivant la voie ouverte par Becker et Lancaster, ont développé des modèles plus convaincants. L'homo oeconomicus y devient une petite entreprise qui achète des biens, les transforme pour les rendre consommables, prend du temps pour les consommer, et ce sous une double contrainte, la contrainte budgétaire usuelle et une contrainte de temps disponible. Les 1440 minutes de la journée sont une ressource à la disposition de chacun, ressource également répartie et que l'on peut, plus ou moins librement, choisir d'affecter à diverses activités : les besoins physiologiques (sommeil, prise des repas, toilette, activités sexuelles...), le travail professionnel, les loisirs et ce que l'on peut appeler la production domestique, c'est à dire tout ce que l'on accomplit soi-même alors qu'on pourrait le faire faire par autrui. Ménage, entretien du linge, couture, jardinage, bricolage, éducation des enfants, soins aux animaux domestiques, la liste est longue et le temps passé important : les dernières études détaillées faites sur la France montrent que structurellement plus d'heures sont utilisées pour la production domestique que pour le travail professionnel, même si l'on peut observer une certaine tendance de long terme à la diminution. Le travail domestique peut être fait pour soi-même ou pour autrui. Une partie non négligeable de l'entraide entre ménages se fait sous forme de production domestique (aide apportée par les filles à leurs parents âgés en particulier...) même si l'entraide revêt sans doute des formes différentes au sein des collectivités urbaines et dans les communautés rurales. Le travail au noir est une forme voisine de la production domestique : la différence est que, pour le travail au noir, il y a une rémunération monétaire directe, cachée mais réelle, alors que pour la production domestique faite pour autrui il y a « gratuité » et donc uniquement rémunération indirecte par un système d'équilibre don – contre-don, qui peut sortir de la sphère du monétaire. Dans les pays aux économies moins développées, la prise en compte du complément de ressources apporté par ce travail domestique est essentielle si l'on veut mesurer les vrais niveaux de vie. Or jusqu'à présent une seule sorte de production domestique était reconnue et valorisée dans les enquêtes sur la consommation : il s'agit de l'auto-production alimentaire des jardins familiaux et l'autofourniture des commerçants, les quantités produites ou prélevées étant valorisées aux prix du marché. Dans les pays comme la France ce n'est plus qu'une infime partie de la production domestique. Degenne *et al.* (1997) en ont étudié dans le détail les diverses formes, développant des travaux de Verger (1995). Ils concluent à l'importante contribution de la

production domestique aux niveaux de vie, mais surtout à celui des classes moyennes : les plus riches font davantage faire par autrui et les plus pauvres n'ont pas les moyens d'acheter les inputs de base nécessaires ni sans doute les capacités, le capital humain indispensable pour être productif dans ce domaine, comme dans le domaine marchand d'ailleurs. Vu la relative faiblesse des taux de pauvreté, la population pauvre est très sélectionnée parmi ceux dont les aptitudes sont les moins développées. Dans les pays où la pauvreté est plus répandue, ceux où la pauvreté monétaire absolue touche une majorité de personnes, une telle sélection n'existe pas. Il est donc tout à fait normal d'y trouver des personnes aux revenus monétaires si faibles qu'elles seraient sans conteste pauvres si elles devaient s'en contenter pour vivre, mais qui réussissent à les compléter suffisamment par une implication efficace dans le secteur informel pour sortir de la pauvreté. Selon Degenne *et al.*, le rajout des ressources auto-produites par le travail domestique ne devrait pas, du moins pour la France de la fin des années 1980, modifier radicalement le paysage de la pauvreté fourni par les approches statistiques standard. Cette conclusion de l'article est peut-être un peu discutable. Dans une approche par la pauvreté (absolue), il est certain que peu de ménages sortiraient de la pauvreté absolue grâce à leur production. Reste que l'écart avec les non-pauvres apparaîtrait plus grand. En pauvreté relative, il y a un effet passant par le relèvement de la ligne de pauvreté : le revenu médian élargi est plus élevé (on estime en gros à un Smic supplémentaire l'équivalent monétaire moyen de la production domestique) ; il devrait donc y avoir un peu plus de pauvres, et des pauvres plus intensément pauvres puisque plus loin de la ligne de pauvreté. Mais le calcul précis n'a pas été fait. Il est aussi possible que ce constat soit daté. Depuis que l'Allocation parentale d'éducation a été étendue aux femmes avec deux enfants (soit depuis 1994), certaines femmes, celles aux diplômes les moins élevés et dont les salaires étaient proches du Smic, ont choisi de se retirer du marché du travail. Pour Bonnet et Labbe 1999, l'extension de l'APE aux mères de deux enfants aurait cassé la tendance à la hausse de l'activité de ces femmes (73 % en 1994 et 56 % en 1999) et aurait amplifié les écarts entre qualifiées et peu qualifiées : ce sont les femmes les plus jeunes et les moins qualifiées qui ont le plus modifié leurs trajectoires en se retirant du marché du travail. S'ajoutant au montant de leur allocation, la valeur de leur production domestique peut les faire sortir de la pauvreté, du moins dans certaines configurations familiales. On ne peut que regretter que les sources et les études sur la production domestique n'aient pas été véritablement réactualisées. Les analyses faites sur d'autres pays, surtout sur les pays en transition, montrent l'importance de cette production domestique, faite pour soi-même ou pour les proches, pour la survie. À nouveau le lecteur trouvera des développements sur ce sujet, mais sans une intégration réelle de cette composante.

piration très égalitariste garantit les mêmes droits à chacun, assez homogène en termes de population habitante, on élude en général le débat, considérant que la référence nationale s'impose d'évidence. Tout le monde, sauf exceptions non statistiquement significatives (cf. encadré 6) aspire peu ou prou au même style de vie, à la possession des mêmes biens, à la consommation des mêmes produits. Pour que ceci s'impose, il faut évidemment que le pays ne présente pas de trop grandes disparités géographiques, climatiques en particulier, nécessitant par exemple pour certains des dépenses de chauffage inutiles pour d'autres. Il faut aussi qu'il n'y ait pas coexistence de diverses sous-populations aux trop fortes identités, chacune se

retrouvant autour d'une religion particulière, parlant une langue spécifique, avec des traditions qui lui sont propres susceptibles de justifier des aspirations radicalement opposées à la consommation. Malgré la présence de régionalismes actifs, pour les sociétés occidentales caractérisées par l'existence d'une forte classe moyenne, l'hypothèse d'un mode de vie dominant n'est guère contestée et donc, l'adoption d'une ligne de pauvreté unique va relativement de soi (16). Dans des pays à forte opposition

16. Et peut-être même, plus fondamentalement est-ce là ce qui justifie le recours à la médiane comme valeur centrale à utiliser pour définir une mesure de la pauvreté : dans un pays fonctionnant avec une société bimodale, sans classe moyenne, le recours à la médiane ne se serait jamais imposé.

Encadré 6

ASCÈSE CHOISIE OU PAUVRETÉ SUBIE

Dans la présentation de la méthodologie faite en 1997, le problème posé par l'existence d'éventuels ascètes sourds aux sirènes de la société de consommation était évacué comme étant de peu d'importance dans la France moderne ; c'est sans doute vrai de l'ascétisme religieux – qui peut survivre sous forme de minorités numériquement non négligeables dans certains pays extraeuropéens –, surtout lorsqu'on limite l'observation aux ménages ordinaires – ceux qui suivent Saint François dans son vœu de pauvreté vivant plutôt à l'ombre des cloîtres des couvents –, mais de tels comportements sont peut-être moins improbables sous d'autres formes. Le fabuliste avait opposé le loup préférant une vie de dénuement pourvu qu'elle fût libre au chien acceptant le collier avec la nourriture garantie d'un poil brillant ; on peut tout à fait rencontrer des personnes qui choisissent un métier peu lucratif, même si cela les force à renoncer au mode de vie dominant, parce qu'elles y trouvent des compensations autres que monétaires, comme le fait d'être son propre patron, ou d'exercer un métier artistique – intermittents du spectacle – qui leur permet de réaliser une vocation. Dans certaines configurations familiales, ce choix peut les conduire à figurer parmi les travailleurs pauvres définis à partir de la ligne de pauvreté nationale unique. Or on peut se demander si, en quelque sorte « pauvres par choix », ils doivent être comptabilisés au sein des populations que la société se doit de prendre en charge. Cette source de difficulté n'est peut-être pas que théorique, même si on peut espérer que les choix de cette nature conduisent ceux qui les font à un faible niveau de vie, mais tout de même au-dessus du seuil de pauvreté. Une autre situation de pauvreté choisie qui n'est peut-être pas marginale dans notre société est d'une nature différente, car assumée non comme un style de vie pérenne, mais comme une période d'investissement où les vaches maigres d'aujourd'hui sont acceptées dans l'espoir des vaches grasses de demain (phases d'étude, de reconversion professionnelle, de démarrage d'une activité d'indépendant) : avec une approche en cycle de vie, la difficulté disparaît d'elle-même – sauf si

l'investissement prévu ne se concrétise pas mais alors on rejoint les trajectoires pérennes de pauvreté – ; avec une approche, comme celles actuellement habituellement suivies, plus ciblée sur une période courte, elle n'est pas négligeable et les remèdes institutionnels à mettre en place ne sont sans doute pas de même nature que ceux qui s'imposent pour remédier à une pauvreté plus durable. La solution à mettre au point s'avèrera particulièrement cruciale pour l'étude des difficultés des populations jeunes.

Retour sur le problème du choix individuel

Le problème du choix que l'on vient de développer se retrouve en filigrane de maints développements de cet article, où l'on a évoqué la question de savoir quel statut reconnaître à l'expression des choix individuels. La question est sensible, et le seul fait d'évoquer une potentialité de choix, surtout quand on s'intéresse aux populations pauvres, suscite souvent des réactions négatives fortes. Nier cette dimension serait pourtant abusif : pour la plupart des ménages, elle est présente, même s'il s'agit toujours de choix s'inscrivant dans un espace contraint : ainsi, dans le domaine de l'épargne évoqué dans l'encadré 3, seule la minorité de ceux qui auraient toujours vécu au voisinage du minimum de subsistance et qui n'auraient jamais eu la possibilité de dégager un surplus épargnable pourraient être considérés comme privés du moindre choix. Plus fondamentalement, cette question renvoie à la notion de libre-arbitre, et donc à des présupposés éthiques entre lesquels il est sans doute vain de vouloir trancher, et pas seulement dans le cadre d'une revue comme Économie et Statistique. Un seul point pour illustrer le type de difficultés inhérentes au sujet : la question de savoir si on est ou non responsable de ses handicaps caractériels, comme le manque de volonté ou la paresse, devrait bien rester longtemps sans réponse et on ne peut espérer construire une approche de la pauvreté dégagée de tout aspect normatif sur ce point.

entre le rural et l'urbain, ou dans ceux où cohabiteraient des populations aux modes de vie radicalement différents, par exemple des cultivateurs sédentaires et des éleveurs nomades, on pourrait se demander s'il ne faudrait pas définir les lignes de pauvreté sur des sous-ensembles infra-territoriaux (pour Madagascar, le Brésil, l'Albanie, les pays du Maghreb, on peut se poser la question de la pertinence de deux ou plusieurs lignes de pauvreté). Mais la tendance des sociologues nationaux, quel que soit le pays, est de plus en plus à militer pour l'adoption d'une ligne unique : le développement des transports, de la télévision, tendent à homogénéiser les référentiels et les aspirations deviennent, sauf exception, plus ou moins identiques. Se pose donc en revanche la question d'une ligne définie supra-nationalement, européenne par exemple : que les ménages roumains ou polonais aspirent au mode de vie français ou allemand fait peu de doutes. Eurostat, dans certaines de ses études, a utilisé une ligne de pauvreté européenne (mais c'était avant le récent élargissement) : avec l'approche relative qui est la nôtre, cela conduisait à des pauvres européens concentrés en Grèce, voire au Portugal, avec une population très réduite de pauvres français. Le présent dossier est resté sur l'approche traditionnelle avec une ligne de pauvreté spécifique pour chaque pays, définie en retenant un pourcentage de la valeur centrale qui permette de maintenir une certaine cohérence avec la politique des minima sociaux adoptés nationalement. Il faudra garder à l'esprit la différence des niveaux atteints par les grandeurs moyennes : le niveau de vie d'un Français vivant au voisinage du seuil de pauvreté est équivalent à celui du Polonais moyen (Fabien Dell et Nicolas Herpin, ce numéro).

Ces choix assumés (ils ne sont pas parfaits, mais à l'heure actuelle l'état de l'art ne permet pas d'en proposer de vraiment meilleurs), reste à apprécier la qualité de l'information statistique qui permet de les implémenter. Le dossier utilise pour chaque pays les meilleures données disponibles, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient irréprochables. Ces données proviennent d'enquêtes auprès des ménages (les études nationales travaillent parfois, comme en France sur des données fiscales, mais il ne saurait être question de les utiliser ici, à cause de la grande disparité des systèmes fiscaux, et de la non-mise à disposition, dans la plupart des pays en transition, des données fiscales aux statisticiens). Pour la France, il est d'usage de relever des limites liées au champ des ménages : la population des ménages ordinaires ignore les « sans

domicile » (environ 100 000 personnes en difficulté omises : rue, hospices, asiles, prisons ; cf. Brousse, de la Rochère et Massé, 2002).

Les enquêtes renseignent sur la partie des pauvres qui ont gardé une insertion sociale minimale (*i.e.* un logement). Les données relatives aux autres pays souffrent des mêmes limitations, mais on n'est pas en mesure de donner une estimation des effectifs concernés, l'enquête Sans domicile réalisée en France et qui assoit l'estimation rappelée supra est une enquête pionnière qui n'existe pas dans les autres pays étudiés dans le dossier. D'autres limitations peuvent aussi apparaître dans certains pays : ainsi le champ des enquêtes polonaises est restreint aux ménages de nationalité polonaise et ne couvre donc pas, comme en France, l'ensemble des ménages résidant sur le territoire national.

Les erreurs de mesure, elles, affectent davantage les extrêmes de la distribution que la partie centrale (oubli de revenus occasionnels, ou des ressources de grands enfants ou ascendants cohabitants, dissimulation de certaines prestations « stigmatisantes » comme le RMI ou de revenus d'activités plus ou moins illicites, etc.). Longtemps les spécialistes d'enquête ont considéré que le domaine des revenus était un domaine tabou ; même si, en France, ce stade est dépassé, il reste que la mesure des revenus est délicate – et ce particulièrement pour les indépendants (partage difficile entre ce qui sert à l'outil de travail et le prélèvement pour la consommation privée) – dans tous les pays (17). Les pays en transition se retrouvent confrontés à une situation particulièrement difficile de ce point de vue. Avec un travail au noir parfois important, un système fiscal en pleine mutation, des entreprises étrangères indiquant parfois dans le contrat de travail que le salaire versé est une valeur à tenir secrète, un système à deux vitesses avec des créations de petites entreprises dynamiques coexistant avec le maintien d'un système d'état aux rémunérations stagnantes, les conditions ne sont pas remplies pour une mesure fiable des revenus. Comme rappelé précédemment, les taux de refus dans certains pays ou dans certaines grandes villes dépassent ceux qui sont déjà jugés préoccupants en France, de

17. Depuis l'introduction de l'euro, les statisticiens d'enquête remarquent que les erreurs de mesure sur le revenu ont crû, avec le passage incessant et pas toujours explicite que certains font entre les deux monnaies, avec les erreurs de conversion... mais ceci ne touche pas le présent dossier, les études ayant été réalisées sur une période antérieure à l'arrivée de l'euro.

sorte qu'il est à craindre que les procédures habituelles de redressement de la non-réponse ne suffisent pas à assurer la représentativité de l'échantillon des répondants. Enfin, les questions sur le revenu n'utilisent pas dans tous les pays le même référentiel temporel : dans certains cas les questions portent sur le revenu du dernier mois, dans d'autres sur celui des trois derniers mois (Pologne) et dans d'autres, enfin, sur les douze derniers mois (France). Plus la période utilisée est courte, moins la mesure est adaptée pour les populations aux revenus fluctuants, les indépendants en particulier.

Approches par la consommation

Devant les limites des approches par le revenu, d'aucuns préconisent d'aborder la pauvreté à partir de la consommation, ce qui peut sembler fournir une alternative séduisante. On peut y trouver en effet divers avantages conceptuels : c'est la consommation plus que le revenu qui est source directe d'utilité (ce qui plaît à ceux qui préfèrent se référer aux réalisations plutôt qu'aux potentialités) ; faute de mesurer des différentiels de prix (régionaux, accès aux grands magasins, aux promotions, etc.), la quantité consommée serait plus informative que la capacité à dépenser ; de plus la consommation est plus lisse que les revenus, moins sensible aux aléas conjoncturels que le revenu lui-même, grâce au comportement actif sur le marché de l'endettement et de l'épargne d'un consommateur qui cherche à maintenir un profil le plus constant possible de la consommation. Ces atouts seraient doublés d'avantages sur le plan de la mesure, la consommation étant *a priori* moins tabou que le revenu, donc mieux déclarée. Les détracteurs de telles approches dénoncent plutôt une voie sans issue, soulignant à la fois les limites conceptuelles et les difficultés de mesure. Ignorer le volume de l'épargne est injustifiable. Tenir compte de l'hétérogénéité des goûts individuels conduit à des questions éthiques difficiles à trancher : que faire en face de consommations nocives ou prohibées, au premier rang desquelles le tabac, la drogue et l'alcool ?

Quant à la mesure, elle est basée dans toutes les enquêtes *Budget* au monde sur une collecte partiellement faite au travers de questionnaires rétrospectifs et partiellement reposant sur l'extrapolation à l'année de carnets de compte tenus sur une période courte (2 semaines en France), extrapolation valable sans doute au plan macroéconomique mais à laquelle il est imprudent d'attacher une quelconque valeur microéconomique (18) ;

ce n'est pas parce que les enquêtes sur les budgets renseignent efficacement sur la consommation des divers produits en tant qu'agrégats macroéconomiques, qu'elles permettent de reconstituer une distribution de qualité. Les approches par la consommation n'ont donc pas été mises en œuvre stricto sensu dans ce dossier, mais leurs avantages, reconnus, ont incité à en développer une forme particulière, l'approche par les conditions de vie, désormais couramment mise en œuvre en France, sur les traces d'auteurs fondateurs comme Townsend (1979), Nolan et Wheelan (1996), Dickes (1992), et qui devrait être recommandée comme une des bases du système statistique d'observation de la pauvreté.

À l'origine, on se base sur la constatation déjà évoquée de la grande homogénéité des classes moyennes et donc de l'existence d'un mode de vie auquel chacun aspire, mode de vie qui peut servir de référence pour la mesure d'écarts interprétables en termes de privations, le cumul de privations conduisant à la pauvreté d'existence (ou en termes de conditions de vie). L'idée est de rassembler le plus grand nombre possible d'items de privation (ou de « déprivation ») touchant des domaines variés (dans l'idéal, l'ensemble du spectre des consommations et conditions de vie) pour en faire un score synthétique qui renseignerait sur la qualité de vie de la personne. Chaque item élémentaire est sujet à erreur de mesure, peut être « pollué » pour des raisons anecdotiques ou correspondant à des spécificités de goût de la personne, mais l'agrégation lisse ces aspérités et le cumul doit prendre sens. Dans la pratique, on est limité par le nombre d'items disponibles dans les sources statistiques, très en deçà de ce que l'on pourrait souhaiter idéalement, et il faut donc prendre un certain nombre de précautions pour éviter que le résultat ne fasse que refléter les choix particuliers faits au niveau de la sélection des items.

Il est indispensable de se référer à une axiomatique explicite pour limiter les risques de sub-

18. Le problème est le suivant : la construction des consommations annuelles est un processus complexe. La façon d'extrapoler à l'année le carnet, le travail d'imputation nécessaire pour pallier les insuffisances dans la précision des libellés fournis ou dans le degré de détail avec lequel sont déclarées les consommations ont sans doute de bonnes propriétés macroéconomiques. Elles ne sauraient suffire pour une analyse au niveau individuel. Une approche de l'inégalité et de la pauvreté, qui, dans certains pays remplace celle conduite à partir des revenus, n'est, en particulier, pas possible (cf. Herpin et Verger, 1999). Il serait donc imprudent d'attribuer les écarts souvent observés dans les enquêtes entre le revenu et la consommation à la seule sous-estimation du revenu ; il peut aussi refléter des extrapolations annuelles de consommation hasardeuses.

jectivité (voire de manipulation) dans la liste des items retenus pour le score et dans la façon même d'obtenir le score par agrégation (cf. encadré 7).

Les auteurs ont surtout retenu de cette axiomatique l'idée d'un score de conditions de vie construit par agrégation équipondérée de biens ou de consommations répandus dans la majorité des foyers, croissant avec le revenu et considérés par la société comme faisant partie du minimum indispensable à une vie décente (19). Clairement l'indicateur qui est retenu dans ce numéro a été construit au mieux compte tenu de l'information disponible. Nul doute qu'il devrait être amélioré, au prix d'un enrichissement des données statistiques, pour se rapprocher d'un score idéal. La liste actuelle des biens recensés, des privations examinées, liste déterminée *a priori* au cours d'un processus administratif de discussion inter-pays, ne répond à aucune réflexion théorique et sa trop grande brièveté, encore accentuée par le fait que certains éléments collectés (par exemple le lave-vaisselle) sont inutilisables car ne satisfaisant pas au contrôle par la fréquence, est particulièrement gênante, car le score de qualité des conditions de vie est d'autant plus interprétable que le nombre des items étudiés est plus grand. On a des éléments pour une approche par les conditions de vie, pas le corpus de données optimal.

Les difficultés sont évidemment démultipliées quand on traite de plusieurs pays : comment assurer la comparabilité internationale ?

Là encore, deux écoles s'affrontent. Les auteurs ayant participé à ce numéro se sont entendus autour de la position suivante : pour avoir la meilleure comparabilité, compte tenu de notre objectif, ce qu'il faut c'est imposer le recours aux mêmes axiomes plutôt que le choix du même score. On adopte les mêmes règles, mais, appliquées dans des contextes différents, elles conduisent à des choix différents et donc à des scores qui diffèrent, à la marge, d'un pays à l'autre. Ainsi un manque relatif à la possession d'un bien durable pourra être introduit dans le score construit pour certains pays (ceux pour lesquels la diffusion du bien dépasse 50 %) et pas dans d'autres (diffusion inférieure à 50 %). Ainsi l'item relatif à la privation de vacances est-il introduit dans le score construit pour la France, alors que ce n'aurait pas de sens de l'introduire dans le score polonais, où le départ en vacances n'est, encore actuellement, que le fait d'une petite minorité. On peut prendre aussi l'exemple des appareils de chauffage : il est

clair que le fait d'en être équipé ou non n'a pas la même acuité dans le nord et le sud de l'Europe, voire même au nord et au sud de la France. Pour Madagascar, pays aux conditions de développement les plus atypiques, il a fallu inventer des items spécifiques pour « coller » à la réalité de la société malgache (par exemple les items « murs en dur », « toilettes avec fosse septique », « éclairage avec l'électricité », etc.).

Cette attitude, exactement identique à celle qui a prévalu pour le choix des unités de consommation, et qui semble partagée par de nombreux chercheurs (20), économistes ou sociologues, est, soulignons-le à nouveau, en complète opposition avec les pratiques adoptées par les instances internationales qui ont une vision beaucoup plus administrative de la comparabilité : si les scores diffèrent, les résultats ne sont pas comparables.

Une fois le score construit, et que l'on a donc classé les foyers par qualité de conditions de vie croissante, il faut définir un seuil, en deçà duquel on pourra parler de « pauvreté ». Cette détermination est complètement arbitraire. On a donc choisi de calibrer la taille de la population des pauvres en conditions de vie en fonction de la taille obtenue pour la pauvreté monétaire. Ce sont donc les choix adoptés pour implémenter cette forme de pauvreté qui déterminent conventionnellement la proportion de gens que l'on isole dans les autres approches (on fera exactement de même avec la pauvreté subjective). Pour tous les pays, la démarche sera la même. Tout ceci revient en gros à regarder, dans chaque pays, les 10 % les plus mal lotis sur les diverses échelles envisagées. On comprend aisément que ceci ne saurait conduire à un comptage des pauvres susceptible de donner lieu à des comparaisons inter-pays.

Ces difficultés ne doivent pas occulter les atouts incontestables en faveur de cette approche. Etant donnée la place faite aux conditions de logement et à la nature de l'équipement en biens durables, elle intègre certains effets du passé :

19. Cette démarche serait aussi celle qu'il faudrait suivre si l'on voulait implémenter une définition de « pauvreté absolue sociohistorique ». Il faudrait seulement rajouter une deuxième étape. Alors qu'ici on se contente de classer les gens et de regarder le bas de la distribution, il faudrait aussi spécifier un seuil, une valeur du score en deçà de laquelle on décréterait l'existence de la pauvreté ; une étape de plus nécessitant un nouveau choix normatif : à partir de combien de manques cumulés doit-on parler de pauvreté ?

20. À l'exception peut-être des chercheurs anglo-saxons moins nombreux à se démarquer de ces pratiques « administratives ».

Encadré 7

UN EXEMPLE D'APPROCHE AXIOMATIQUE : LES AXIOMES DE DICKES

À titre d'exemple, on peut citer les axiomes retenus par Dickes (1992) dans l'étude pionnière au plan français. Ils sont au nombre de sept et l'auteur les exprime ainsi :

1. La pauvreté est un continuum latent : la variable elle-même est inobservable (latente) : on suppose qu'elle se manifeste sous la forme d'indicateurs de mauvaises conditions de vie ;
2. Mesurant la situation proximale du ménage ;
3. Par des items qui expriment des états ou des conduites ;
4. Qui sont observables actuellement ou ont été observés dans un passé proche ;
5. Qui se rapportent à diverses conditions d'existence valables pour tous les ménages ;
6. Qui expriment un manque de bien-être matériel et social, perçu comme défavorable par la majorité ;
7. (La pauvreté) sera d'autant plus élevée pour les individus isolés ou qui vivent ensemble que les conditions d'existence défavorables auront tendance à se cumuler.

Adopter ces axiomes conduit à des choix de méthode que l'on peut résumer par les principes suivants.

1. L'unité statistique pertinente est le ménage.
2. Seules les caractéristiques les plus proches de l'individu seront retenues, au détriment de ce qui caractérise l'environnement plus lointain.
3. Les dimensions subjectives, celles qui sont abordées au travers de questions faisant appel explicitement aux représentations de l'agent, à ses impressions, seront éliminées.
4. C'est le présent qui compte, pas le futur ni le passé.
5. L'item doit satisfaire au contrôle par la fréquence : sont acceptables pour le score les items qui sont répandus dans la majeure partie de la population.
6. L'item doit satisfaire au contrôle par le consensus : sont acceptables les items qui sont considérés comme faisant partie du niveau de vie « normal » par la population (exemple d'interrogations sans réponse documentée : le téléphone portable, le magnétoscope passeraient-ils ce contrôle dans la France de 2005 ?). En Russie, des tentatives ont été faites pour mesurer le consensus social autour du caractère plus ou moins indispensable des diverses consommations. On dispose ainsi d'une base pour étayer le contrôle par le consensus, alors que, pour la plupart des études réalisées pour ce dossier, en l'absence de cette base empirique, on a dû se référer aux seuls avis d'experts. Sur ce thème, une enquête spécifique sera réalisée par l'Insee en janvier 2006.

7. Il doit y avoir concernant général : les domaines qui ne s'adressent qu'à certains ménages (ceux qui travaillent, ceux qui ont des enfants, etc.) ne pourront être retenus.

8. Le bien ou la pratique ne doivent pas être des « biens inférieurs » au sens de la microéconomie : la consommation (ou la pratique) doit croître avec le niveau de revenu.

Mais l'application de ces principes n'a en fait rien de mécanique. Diverses difficultés surgissent dès lors que l'on tente d'implémenter l'approche.

De fait il n'y a pas unanimité des chercheurs, au niveau des axiomes, surtout sur l'avant-dernier point : cet axiome est introduit afin d'éviter le biais en faveur de certaines sous-populations (qui non concernées par certains registres auraient moins de « chances » que d'autres d'apparaître pauvres), mais au prix d'une élimination de pans importants de la vie quotidienne : dans les pays en transition, où le fait que l'éducation des enfants devienne payante revêt une grande importance, éliminer du score un item relatif à l'impossibilité de payer les études de ses enfants a été systématiquement rejeté par les équipes des pays concernés. L'idéal serait de pouvoir créer des paires – ou plus généralement des n -uplets – d'items complémentaires, chacun pertinent pour les diverses sous-populations obtenues en partitionnant la population globale. Une telle solution, mise en œuvre ponctuellement (par exemple retards de paiement sur le loyer – valables pour les seuls locataires – agrégés avec les retards d'impôts ou de charges liées au logement concernant davantage les propriétaires) est cependant difficile à systématiser, car ces complémentarités sont rarement évidentes. Pour équilibrer l'introduction de l'item « ne pas pouvoir payer les études de ses enfants », valable pour les seuls ménages avec enfants, il faut trouver une déprivation concernant uniquement les personnes seules : se basant sur l'observation que les personnes seules, moins intégrées au reste de la collectivité, apparaissent souvent comme plus vulnérables aux agressions, on pourrait proposer « ne pas avoir assez d'argent pour déménager ou pour installer des systèmes de sécurité alors que l'on se sent menacé chez soi » : on imagine aisément les discussions qui animent les débats entre spécialistes face à une telle proposition, car la complémentarité n'a rien d'évidente. Une autre façon de contourner les difficultés posées par le respect de cet axiome de concernement collectif pourrait être envisagée. Elle trouverait sa justification dans la constatation suivante. L'homogénéité des classes moyennes est une réalité quand on regarde la consommation structurée en grands postes ; mais plus on descend fin dans la nomenclature, plus l'hétérogénéité apparaît (l'analyse économétrique des fonctions de consommation le confirme : quand on regarde de façon très agrégée, on ne voit plus que l'effet du revenu ; quand on descend plus finement dans la nomenclature, on voit apparaître des différences selon d'autres critères, comme le type de commune d'habitat, l'âge ou la composition du ménage :



Encadré 7 (suite)

cf. Herpin, Lollivier et Verger, 1999). Ceci pose un problème pour le choix des indicateurs, surtout ceux relatifs aux biens durables, car on descend alors au niveau du bien individuel. Si l'on était capable de repérer divers modes de vie selon des critères stratifiants aisément observables et raisonnablement exogènes à court terme, par exemple le type de commune d'habitat ou le type de ménage, on pourrait appliquer les critères de sélection – fréquence, consensus, concernement collectif par exemple – non plus pour la population totale, mais pour chaque grande strate. L'idée serait que les aspirations se modèleraient strate par strate : les couples avec enfants défavorisés aspireraient au mode de vie des couples avec enfants des classes moyennes, pas à celui d'un hypothétique français moyen barycentre de familles avec enfants, de couples seuls et de célibataires vivant seuls. Un bien comme le lave-vaisselle, exclu d'un indicateur de conditions de vie calculé sur la population entière, pourrait retrouver une place dans l'indicateur relatif aux familles nombreuses, de même que l'impossibilité d'assumer pécuniairement la formation de ses enfants. Il faudrait bien évidemment veiller à ce que le nombre d'indicateurs retenus soit voisin d'une strate à l'autre, pour ne pas « désavantager » *a priori* certaines populations, mais ainsi, au prix d'hypothèses supplémentaires sur la définition de la stratification, on pourrait peut-être contourner ce que certains axiomes, dans leur formulation actuelle, ont de peu satisfaisant.

Au-delà de la contestation de certains de ces axiomes, il faut aussi reconnaître qu'il est impossible d'échapper à un certain arbitraire dans la transcription concrète qui doit en être faite, et ce d'autant plus que certaines frontières apparaissent artificielles : l'absence totale de concernement ne s'oppose pas au concernement ; il y a toute une gradation et à partir de quel seuil un concernement mineur est-il considéré comme un non-concernement ? Faut-il éliminer un item répandu dans 49 % des foyers alors que l'on accepte un élément concernant 51 % de la population ? Les grandes questions qui sont débattues entre les spécialistes de l'économie normative du bien-être (welfare) se retrouvent à ce niveau, au travers du traitement des manques choisis : le respect des goûts ascétiques s'impose-t-il ? Quand on prétend qu'un bien ne nous intéresse pas, qu'on ne l'aime pas, est-on réellement libre ou a-t-on été conditionné pour faire de nécessité vertu ? Si les goûts ont été conditionnés par une puissance malévolente, doit-on les respecter ? L'idée est plutôt de ne compter que les privations ressenties comme dues à un manque d'argent. Mais ici aussi les dichotomies nettes entre les biens dont on n'a aucune envie et les autres sont rares. Ce qu'on observe, ce sont des biens que l'on juge plus ou moins prioritaires et qui sont donc sacrifiés au cours des arbitrages budgétaires, plus que des biens véritablement rejetés. La preuve en est que, dans le panel où l'on cherche à faire la différence entre non-possession par goût et non-possession contrainte, il y a une grande instabilité dans les réponses d'une année sur l'autre, le manque étant selon les années attribué au manque d'argent ou au manque d'appétence pour le bien. On s'est donc résigné à ne pas tenir compte de ce distinguo, pourtant fondé théoriquement.

La délimitation du champ des conditions de vie est tout sauf évidente : la santé en fait-elle partie ? Et la sociabilité ? Et les retards de paiement ? D'une étude de l'Insee à l'autre les choix faits diffèrent marginalement. Ici on a fait le choix de limiter les conditions de vie au champ des consommations effectives, indépendamment de la façon qu'on a de les financer. Que l'on profite d'un bien parce qu'on vous l'a offert, parce qu'on vous le prête, parce que vous l'avez volé, parce que vous l'avez acheté mais que vous avez du retard dans le paiement ou tout simplement parce que vous l'avez acheté tout à fait normalement, peu importe : ce qui compte c'est de pouvoir profiter de la consommation de ce bien. Le problème du financement est abordé au travers du troisième indicateur, celui relatif à la manière d'équilibrer le budget (pauvreté dite « subjective »).

Une certaine souplesse peut s'avérer aussi souhaitable pour l'application de la règle selon laquelle l'item doit croître avec le revenu. On a gardé dans le score l'item relatif au fait de souffrir d'un environnement pollué, alors même qu'il ne marque aucune tendance nette en fonction du revenu, ceci pour des raisons normatives : vu la sensibilité actuelle envers les aspects relevant de l'écologie, ne pas tenir compte du bruit et de la pollution pour définir la qualité de l'environnement ne paraissait pas défendable ; aussi a-t-on considéré que l'absence de croissance constatée était plus le fait d'une médiocre qualité de la donnée (reflétant autant la sensibilité croissante à la nuisance que la décroissance objective de l'exposition) que d'une non-pertinence de l'item. Comme il n'y avait pas de décroissance nette chez les riches, on s'est autorisé à garder l'item en question, remettant à des opérations ultérieures le soin d'améliorer la collecte sur ce point.

Une fois les items retenus, se pose le problème de savoir comment les agréger : construit-on un score où chaque manque est pondéré par 1 ou par un coefficient spécifique, comme par exemple l'inverse du taux de diffusion, traduisant l'idée qu'un manque serait d'autant plus cruellement ressenti qu'il porte sur un bien plus répandu ? Le choix de la pondération des items est traité différemment par les auteurs. Ici, c'est l'équipondération qui a été retenue. Pour juger de la qualité statistique de l'agrégation, on utilise les alpha de Cronbach, mesure du degré de corrélation entre chaque item et l'agrégation de tous les autres éléments. Plus précisément, ce coefficient s'exprime comme suit (Spector, 1991) :

$$\alpha = \frac{k}{k-1} \left(1 - \frac{\sum_{i=1}^k \sigma_i^2}{\sigma^2} \right)$$

où k est le nombre d'items composant le score, σ est la variance totale du score et σ_i la variance de l'item i .

Le coefficient α s'annule pour des items indépendants, atteint l'unité, valeur maximale, si toutes les questions sont parfaitement corrélées positivement ; il peut prendre des valeurs négatives si les scores partiels sont corrélés négativement. Plus généralement, sa valeur augmente, séparément, avec le nom-



l'équipement actuel reflète en partie les dépenses passées, et donc les conditions de ressources passées incluant dons et héritages ; il dépend aussi de la qualité des soins apportés à son entretien et incorpore ainsi un aspect « production domestique » négligé par ailleurs.

Approche dite « subjective »

Dans les articles de ce dossier un troisième éclairage de la pauvreté est proposé : est pauvre celui qui n'arrive pas à boucler ses fins de mois avec le revenu dont il dispose, qui considère qu'il lui faudrait pour (sur)vivre davantage de ressources.

La dénomination de pauvreté subjective retenue (qui correspond à une tradition de la littérature internationale sur le sujet élaborée dans la lignée de l'école de Leyden) est de fait abusive : il s'agit de fait de « difficultés à équilibrer son budget » ; celles-ci sont presque aussi objectives que les manques et insuffisances retenus dans la construction des autres approches, comme on peut s'en rendre compte au vu des items retenus (construits, par exemple, à partir des réponses aux questions « Votre revenu mensuel vous permet de vivre difficilement ou très difficilement ? », « Votre situation financière actuelle vous oblige-t-elle à vous endetter ? », « Le revenu dont vous disposez est-il inférieur ou égal au revenu minimum nécessaire à votre ménage pour joindre les deux bouts ? », « Vous arrive-t-il de payer en retard votre loyer ou les services liés à votre logement ? », « Vous arrive-t-il de payer en retard vos factures d'électricité, de gaz, d'eau, de chauffage, etc. ? ».

Cette démarche a le mérite d'éviter tout jugement normatif extérieur ; elle accorde une valeur extrême aux préférences individuelles : les avantages et limites d'une telle option, amplement débattus supra, sont évidemment les mêmes ici (21). En particulier est-on en présence

de pauvreté ou d'un simple décalage par rapport aux aspirations ? Un individu aux goûts dispendieux et qui se retrouve en manque chronique d'argent doit-il être aidé au même titre qu'un individu qui ne peut faire face aux besoins reconnus par la société comme de première nécessité ?

De plus, le libellé exact des questions a une incidence très forte sur les réponses. D'un pays à l'autre, d'une langue à l'autre, il est difficile de trouver des formulations vraiment comparables. Plus de 90 % des Portugais, dans le panel, déclarent qu'il leur faudrait pour vivre davantage que ce qu'ils ont. Seulement 33 % des Polonais se déclarent dans cette situation.

La qualité du score est plus discutable que pour le score de qualité des conditions de vie, le nombre d'items constitutifs étant beaucoup plus faible (22). Dans la monographie consacrée à la Russie, Irina Kortchagina, Lilia Ovtcharova, Lidia Prokofieva et Patrick Festy ont pu construire un score de pauvreté subjective légèrement différent, car ils disposaient des réponses à diverses questions supplémentaires, ce qui a permis de construire des items élémentaires originaux, comme « presque tout le budget du ménage est consacré à l'alimentation », ou « le ménage se sent pauvre ou très pauvre », « la qualité de la nourriture est mauvaise ou très mauvaise ». L'autopositionnement sur une échelle employant explicitement le mot « pauvre » est une approche qui, dans le passé, en France, avait été considérée comme problématique. Que des chercheurs étrangers l'utilisent doit interpeller : la réflexion sur la bonne façon de poser les questions aux personnes dans

21. Un regard complémentaire sur cette approche est développé dans le troisième volet de l'article de Stéfan Lollivier et Daniel Verger, ce numéro.

22. Notons enfin que, même si parmi les questions utilisées, figurent celles qui sont à la base de l'approche de Leyden, l'exploitation qui en est faite, à partir d'un indicateur synthétique, est très différente de la démarche de Leyden.

Encadré 7 (fin)

bre d'items k et la covariance des réponses aux différentes questions. Les items peu corrélés, ou corrélés négativement avec l'ensemble des autres, sont éliminés du score.

Derrière le problème de la pondération se profile une autre difficulté qui a trait à la non-indépendance

des biens entre eux : comment traiter le cas des biens parfaitement substitués ou parfaitement complémentaires ? Ici encore, des réflexions sont à mener pour n'introduire que des groupes de biens raisonnablement indépendants entre eux, sinon cela revient à surpondérer implicitement certains sous-domaines.

ce registre de la pauvreté subjective devrait être reprise, les solutions antérieurement retenues réexaminées, tests à l'appui. La réflexion sur le sujet n'est manifestement pas achevée.

Multidimensionnalité

Les travaux conduits sur le panel européen, pour la France, ont montré qu'au moins les trois types de pauvreté, monétaire, en conditions de vie et subjective, étaient distincts : si on regarde les 10 % de ménages situés au bas de chacune des échelles, l'intersection représente environ 2 %.

À l'inverse, environ 25 % des ménages appartiennent au moins à l'une des trois zones de pauvreté, soit présentent un symptôme de pauvreté – monétaire, subjective ou en termes de conditions de vie. Et cette constatation n'est en rien spécifique à la France. On retrouve les mêmes conclusions, parfois encore plus marquées, pour les autres pays. À titre d'exemple, on peut se reporter au tableau 1. L'absence d'une forte corrélation entre les formes de pauvreté est confirmée par la valeur des coefficients de corrélation de Pearson (cf. tableau 2).

La faiblesse de ces corrélations interpelle. Sans doute est-elle en partie due à l'existence d'erreurs de mesure ; néanmoins le traitement de ces erreurs grâce à la prise en compte du lissage temporel autorisé par le caractère panéliste de la source, ne permet pas de se ramener, même de loin, à un indicateur unidimensionnel (Stéfan Lollivier et Daniel Verger, ce numéro). Les valeurs des corrélations augmentent légèrement, mais restent faibles, passant par exemple de 0,26 à 0,32 pour la corrélation pauvreté monétaire / pauvreté en conditions de vie).

On a bien affaire à des populations différentes. Les personnes âgées par exemple ont davantage tendance à être pauvres monétairement, mais pas dans les autres dimensions, surtout pas subjectivement : elles n'ont pas de grands moyens, mais elles ne veulent (ou ne peuvent) s'endetter, et se contentent de ce qu'elles ont (attrition des besoins au terme d'une vie de privations ou simple effet de génération : ayant vécu leur jeunesse à une période où le niveau de vie moyen était bien moindre qu'aujourd'hui, elles ne désirent pas les biens qu'elles n'ont jamais eus et auxquels elles n'ont jamais eu l'occasion de s'accoutumer). Certes, quand on regarde qui sont les divers types de pauvres, il y a des ressemblances, des facteurs communs (faiblesses en compétences, difficultés d'insertion, problèmes de santé, etc.), mais aussi de fortes différences (selon l'âge, le type d'habitat, etc.). De fait, il n'y a pas davantage de recouvrement avec d'autres approches (à partir de la satisfaction ressentie, ou du fait de percevoir des ressources de pauvres), approches qui auraient aussi pu permettre de définir la pauvreté, ou avec des approches en termes d'exclusion (cf. l'étude réalisée par Anna Szukiełojć-Bieńkuńska pour la Pologne, ce numéro) : toutes ces définitions permettent d'isoler des sous-populations qui présentent des fragilités, mais elles ne convergent pas vers un ensemble bien identifié que l'on pourrait considérer comme les pauvres.

C'est une des conclusions importantes de ce dossier que de documenter à quel point ce constat passe les frontières et se retrouve dans des pays très divers. On a bien là un phénomène universel, pas un artefact lié à telle ou telle donnée nationale. L'avenir est bien à des approches multidimensionnelles de la pauvreté.

Tableau 1
Le cumul des symptômes de pauvreté
En %

	France	Pologne	Slovaquie
Aucun symptôme de pauvreté	74,8	77,2	72,7
Un symptôme et un seulement	17,1	17,1	19,2
Deux symptômes et deux seulement	6,3	4,6	6,2
Trois symptômes	1,8	1,1	1,9

Sources : Panel européen, première vague, novembre 1994, Insee.
Enquête Conditions de vie de la population, juin 1997, Gus.
Situation sociale des ménages, 1995 (Office statistique de la République slovaque).

Tableau 2
Coefficients de corrélation entre les différentes formes de pauvreté

	France	Pologne	Slovaquie
Conditions de vie- monétaire	0,27	0,16	0,16
Conditions de vie- subjective	0,25	0,14	0,27
Monétaire- subjective	0,22	0,24	0,19

Sources : Panel européen, première vague, novembre 1994, Insee.
Enquête Conditions de vie de la population, juin 1997, Gus.
Situation sociale des ménages, 1995 (Office statistique de la République slovaque).

Des axes de progrès

Nul doute que le travail statistique inédit qui a été fourni par tous les contributeurs de ce dossier ne fasse faire un pas important à la connaissance de l'inégalité et de la pauvreté. Les réserves émises au fil de cette présentation de la méthodologie mise en œuvre ne doivent évidemment pas conduire le lecteur à rejeter en bloc tous ces travaux sous prétexte qu'ils seraient imparfaits. Mais il ne faut pas non plus les négliger. Elles dessinent en effet le cadre dans lequel économistes, sociologues et statisticiens, sans parler des forces politiques, devront travailler pour que progresse notre appréhension de l'inégalité et de la pauvreté. La plupart de ces réserves avaient déjà été évoquées dans les travaux de 1997, mais dans le cadre purement statique et principalement français qui était celui adopté à l'époque, certaines simplifications pouvaient apparaître admissibles. Elles étaient de toutes façons incontournables dans une première étape. La confection de ce dossier où les dimensions internationales et longitudinales sont explorées fait clairement apparaître la nécessité d'aller plus loin. D'ailleurs la demande sociale qui s'adresse à l'appareil statistique s'est faite récemment très insistante sur de tels points. Négliger la valorisation de la production domestique et du temps libre, s'abstenir de tenir compte de la décote que l'on doit appliquer à un revenu quand il se présente comme incertain, ne pas faire évoluer le panier des conditions de vie « normales » sont des facilités que l'on se permettait et dont on ne peut plus se contenter dans un monde où les choses se modifient vite, même des grandeurs qui, dans le passé, avaient été assez inertes, comme le temps de travail.

Si le présent dossier peut apparaître comme très en retrait par rapport à ces diverses exigences, c'est bien parce qu'il y a loin entre la constatation des limitations et l'élaboration de statistiques nouvelles qui soient à l'abri des critiques. Et le chemin est dans ce domaine particulièrement semé d'embûches ; les réticences à vaincre seront nombreuses, car les choix à faire, les décisions à prendre, on le voit clairement à la lumière des remarques précédentes, ne relèveront pas du seul domaine de l'investigation scientifique. Des choix de nature politique devront être entérinés, une part d'arbitraire acceptée.

La difficulté du chemin à parcourir peut être illustrée au travers des questions soulevées par le recours à l'utilisation d'indicateurs synthétiques. Explorant une approche multidimensionnelle, le présent dossier s'arrête en quelque sorte en chemin et ne procède pas à l'agrégation

générale de tous les indicateurs. Pourtant cette voie a été récemment explorée avec la création en France d'un indicateur prenant un spectre assez large de dimensions (BIP40), dans la foulée des essais du type Pnud (cf. encadré 8). Cet indicateur a rencontré un succès médiatique indéniable, car il est en phase avec une certaine demande sociale, désireuse de dépasser le cadre étiqué de l'approche de la pauvreté par les seules ressources monétaires instantanées, tout en gardant la lisibilité garantie par la mise en avant d'un chiffre unique.

Mais l'indicateur produit est imparfait : la possibilité d'agréger, dans un score doté de bonnes qualités statistiques et interprétable, les éléments divers, pour ne pas dire disparates, qui constituent l'approche proposée n'a pas été démontrée. Or vouloir faire rentrer de force un phénomène multidimensionnel dans un moule unique ne saurait se faire sans déformer ou caricaturer la réalité au risque de mal orienter les éventuelles politiques correctrices. Sur ce point, sans conteste, la demande sociale est ambivalente, désireuse à la fois de simplicité et de précision. S'il est clair que la voie à suivre éloigne de la prise en compte du seul niveau des revenus monétaires, l'exemple du BIP40 illustre bien, de par ses imperfections, la difficulté du chemin qui reste à faire pour aboutir à une approche qui rencontre une large approbation. Que faudrait-il en fait pour que cette quête de l'indicateur unique aboutisse ? Nous allons essayer de remettre en perspective les principaux éléments évoqués depuis le début de cette revue critique de façon à dessiner les grandes lignes de ce qui pourrait structurer la réflexion future.

Un premier grand choix stratégique, qui conditionne toute l'orientation à venir et qui ne saurait être pris sans que se dégage un certain consensus au sein de la société dans son ensemble, consiste à s'engager ou non dans la voie conduisant à abandonner l'approche de l'inégalité et de la pauvreté circonscrite au seul domaine des ressources monétaires instantanées pour se tourner vers une vision plus large. Supposons que la réponse soit positive et que l'on décide de se lancer dans cette voie assurément séduisante sur le plan théorique – le consensus semble aisé à créer sur ce point –, et ce malgré les difficultés concrètes de réalisation (23). Trois chemins sont *a priori* envisageables. On a vu que le revenu

23. S'engager dans cette voie ne signifie pas abandonner d'emblée l'approche actuelle. Il est beaucoup plus raisonnable de prévoir une période de recherche, durant laquelle les nouvelles approches resteront expérimentales et se développeront en parallèle avec la poursuite des pratiques actuelles, qu'elles contribueront à éclairer.

LES INDICATEURS SYNTHÉTIQUES

Jérôme Accardo et Pascal Chevalier (1)

Les difficultés rencontrées par les approches microéconomiques, et que décrit l'article, se retrouvent dans les approches de nature plus macroéconomique (qui sont, en général, beaucoup plus connues du grand public et beaucoup plus présentes dans le débat socio-politique).

Les limitations sont, rappelons-le, principalement de deux ordres.

- Ces indicateurs ne prennent pas en compte les aspects non directement monétaires du bien-être comme, typiquement, le cadre environnemental ou la sécurité physique.

- Ils se fondent sur une mesure monétaire qui en réalité saisit souvent mal son objet : en effet, et peut-être contrairement à l'intuition, le revenu usuellement mesuré (le revenu courant) n'est pas nécessairement un reflet fidèle des ressources monétaires réelles qui, en réalité, peuvent être mieux appréhendées par la mesure des consommations ou des conditions de vie.

En réaction à ces limitations se sont développés, sur le dernier quart de siècle, des indicateurs plus généraux, qui poursuivent une double ambition : d'une part couvrir plus de dimensions du bien-être social, d'autre part préserver la simplicité (apparente) des indicateurs usuels grâce à un nombre unique chargé d'appréhender une réalité complexe, en agrégeant l'information de manière optimale. Dans l'esprit de leurs auteurs, ces indicateurs synthétiques alternatifs doivent pouvoir concurrencer les indicateurs monétaires dans le débat public.

Un tel projet est très séduisant. Il recèle cependant des pièges de nature statistique et impose donc certaines précautions, dont on peut regretter qu'elles ne soient pas toujours prises.

Les indices élémentaires

En premier lieu, un indicateur synthétique est en effet composé d'indices élémentaires et la première question qui se pose est celle de savoir lesquels retenir. On peut prendre comme exemple, l'Indicateur de Développement Humain (IDH) du Pnud, sans doute le plus connu de ces indicateurs alternatifs. Il est construit à partir de trois composantes : l'espérance de vie à la naissance, les taux d'alphabétisation et de scolarisation et le Pib/habitant. Le Pnud élabore, sur ce modèle, plusieurs autres indicateurs, dont l'indice de développement humain et l'Indicateur de Pauvreté humaine (IPH), dont on trouve deux versions : l'IPHI, adapté aux pays en voie de développement, et l'IPH32, pour les pays

développés. Ce dernier est construit à partir de quatre éléments :

- espérance de vie à la naissance (part de la population risquant de décéder avant 60 ans ;
- niveau d'instruction (pourcentage des adultes ayant une difficulté à comprendre un texte);
- niveau de vie décent (pourcentage de la population dont le revenu individuel disponible est inférieur à la moitié du revenu médian) ;
- exclusion (chômage de longue durée : pourcentage de la population active sans travail depuis 12 mois).

C'est l'introduction de ce dernier item, l'indicateur d'exclusion, qui le différencie de l'IDH qui ne le comprend pas.

Le choix, on le voit, apparaît raisonnable. Mais il est aussi, dans une certaine mesure, arbitraire : pourquoi ces composantes là ? Pourquoi elles seulement ? En pratique le choix des composantes peut dépendre de facteurs assez contingents, comme la disponibilité des données afférentes. Des méthodologies ont été proposées pour, sinon supprimer cet arbitraire, au moins le maîtriser (cf., en encadré 7, les sept axiomes de Dicks pour la construction d'un indicateur de pauvreté en conditions de vie ; cf. aussi les six principes suggérés par Atkinson *et al.* (2002, p. 190)). Elles ne sont cependant pas très répandues et, le plus souvent, la liste des indices élémentaires présente un aspect assez hétéroclite ; il suffit, par exemple, de citer le cas de l'*Indice de Santé Sociale* (ISS) (proposé depuis 1987 par un centre de l'université de Fordham, à New York) construit pour rendre compte de l'évolution de long terme du bien-être général de la société américaine (cf. tableau A). Chaque composante est recevable mais il ne semble pas exister de raison dirimante pour ne pas considérer aussi bien le suicide ou la toxicomanie des adultes, la pension moyenne des plus de 65 ans ou les morts sur la route à cause de la vitesse.

La deuxième question est celle de l'univocité (ou de la fidélité) des indices élémentaires. En principe, il conviendrait que, pour un indicateur synthétique donné, chaque indice élémentaire qui le compose puisse se justifier en référence à un aspect du phénomène complexe auquel il apporte une mesure. Il doit par ailleurs avoir des qualités expressives indiscutables, et être représentatif sans ambiguïté de la réalité qu'il est censé refléter. Prenons l'exemple du nombre de soupes populaires distribuées dans le courant de l'hiver comme indicateur de pauvreté. Celui-ci a un fort degré de représentation de la réalité qu'il mesure. Par contre, son interprétation n'est pas aussi univoque. En effet, le nombre de soupes distribuées est le reflet d'un équilibre, par la force des choses, entre



1. Jérôme Accardo est chef de la division Conditions de vie des ménages et Pascal Chevalier est chef de la division Revenus et patrimoine des ménages, à l'Insee (jerome.accardo@insee.fr et pascal.chevalier@insee.fr).

Encadré 8 (suite)

une offre et une demande. Une augmentation de cet indicateur ne signifiera pas nécessairement que le nombre de pauvres a augmenté ; elle peut simplement correspondre à une croissance de l'offre de repas dans un contexte de demande non satisfaite. Dans ce schéma, il se pourrait ainsi que le nombre de pauvres ait diminué, alors même que l'indicateur a augmenté.

L'agrégation

L'arbitraire est aussi nécessairement présent à l'étape de l'agrégation de ces indices élémentaires, qui peuvent être de toute dimension (Gini, taux, montants monétaires, nombres d'individus), de toute nature (statistique « objective » ou au contraire réponse à une question d'opinion). Le passage à un seul nombre qui les synthétise constitue une opération à la fois centrale pour le succès public de l'indicateur et particulièrement délicate à justifier.

Quand les composants sont au départ tous monétaires, cette agrégation ne soulève évidemment pas de difficultés ; c'est le cas des approches qui valorisent les aspects non monétaires du bien-être (du type Pib « vert », pour les dimensions environnementales). Bien sûr, si l'agrégation est immédiate, c'est que toutes les difficultés ont dû être traitées en amont, au moment de la valorisation monétaire des aspects non monétaires ; on conçoit que le résultat obtenu est d'autant plus fragile qu'on a procédé à la valorisation de biens parfois très éloignés du marché : pour prendre un exemple réel, comment, étant données les connaissances actuelles, évaluer de façon convaincante le coût social de la destruction de la couche d'ozone ou de la progression des inégalités de revenus ?

Quand les indices élémentaires ne sont pas homogènes entre eux, il faut recourir à des procédures particulières d'agrégation.

On peut suivre la méthode utilisée par l'IDH qui commence par homogénéiser les indices élémentaires de la façon suivante : soit un ensemble de pays et X_i la valeur de l'indice élémentaire (Pib, espérance de vie ou taux d'alphabétisation) pour le pays i ; si M et m désignent respectivement les valeurs maximales et minimales de cet indice sur l'ensemble des pays, on calcule X_i^* , le rapport entre la performance du pays ($X_i - m$) et la meilleure performance observée ($M - m$) pour cet indice. X_i^* est sans dimension et on obtient l'IDH en calculant la moyenne arithmétique de ses trois composantes élémentaires ainsi transformées. Cette méthode est adoptée par des indicateurs comme le BIP40 du Réseau d'Alerte sur les Inégalités (RAI), ou l'ISS mentionné plus haut. Ils l'appliquent au cas d'un pays unique (France ou États-Unis) suivi dans son évolution sur quelques décennies.

Evidemment le comportement de l'indicateur obtenu dépend, pour partie, de la pondération retenue pour effectuer la moyenne des indices élémentaires (uniforme pour l'IDH, elle est plus complexe pour le BIP40 par exemple). L'arbitraire est ici évident. Mais

ce n'est pas la seule difficulté. Quand on utilise, comme c'est le cas pour le BIP40 ou l'ISS, l'indicateur en évolution, il importe de garder à l'esprit ce qui est mécaniquement impliqué par la méthode d'élaboration :

- d'abord, par construction, l'indicateur ainsi élaboré est borné (par 1, ou 100, selon les conventions habituelles). Dans ces conditions, il est trompeur de comparer ses évolutions à des grandeurs non bornées comme le Pib ; par définition, on va observer un décrochage de l'indicateur avec le Pib, sans que ce soit le signe assuré d'une dégradation du bien-être social (cf. Gadrey et Jany-Catrice, 2003) ;

- ensuite il faut veiller à n'utiliser, pour les indices élémentaires, que des séries de longueur comparable sur toute la période étudiée, faute de quoi on introduit un biais dans les évolutions. Par exemple, celles du BIP40 ont été publiées pour une période débutant en 1982, ce qui semble correspondre à la période de référence. Lorsqu'on regarde les séries de données en détail, on constate toutefois que bon nombre d'indicateurs ne sont pas disponibles en 1982 (pour plus du tiers ils démarrent après 1982, et pour le quart, c'est après 1990). Cela pose un problème car la valeur des indicateurs élémentaires dépend de la période de référence sur laquelle ils sont établis. De fait, si on se livre à une simulation à partir des séries utilisées pour calculer le BIP40, mais basée cette fois sur une période de référence unique (1990-2002) pour l'ensemble des indicateurs, on constate que l'évolution de l'indicateur synthétique devient très proche de celle obtenue avec les indicateurs monétaires de pauvreté publiés par ailleurs : dégradation de la situation des inégalités et de la pauvreté à partir de 1993 jusqu'en 1997 (augmentation de l'indicateur), puis amélioration jusqu'en 2001 (diminution de l'indicateur), pour trouver en 2001 une situation où pauvreté et inégalités atteignent leur niveau le plus bas depuis 1990.

Une autre méthode d'agrégation assez utilisée (et qui évite certains défauts de la précédente) est celle retenue pour l'Indice de Sécurité Personnelle (ISP) du *Canadian Council on Social Development*. Elle synthétise des éléments objectifs (par exemple le revenu disponible, les accidents du travail...) obtenus par consultation des statistiques officielles et des éléments subjectifs (« Votre revenu vous paraît-il suffisant pour subvenir à vos besoins ? »...) issus d'une enquête d'opinion annuelle commandée par le CCSD.

Les composantes « objectives » sont centrées (écart à la moyenne empirique calculée sur la période de référence) et réduites (normées par l'écart-type empirique). Les composantes subjectives sont constituées par les réponses d'un échantillon de ménages à des questions notées sur une échelle ordonnée de 1 à 7 ; on se contente d'en prendre la moyenne. Les indices élémentaires (20 au total) sont répartis dans 3 dimensions : économie, santé, sécurité physique. Dans chaque dimension, on effectue une moyenne non pondérée. En revanche, les dimensions sont affectées des pondérations obtenues lors d'une



occupait, dans la chaîne causale qui conduit des opportunités aux réalisations, une position intermédiaire, mais assez haut, plutôt du côté des opportunités : on a donc le choix soit d'essayer de se rapprocher encore plus des opportunités (*capabilities*), soit au contraire d'aller vers les réalisations, soit enfin de rester au niveau des ressources effectives, mais en élargissant le champ des ressources considérées. Les difficultés à implémenter les idées de Sen (en particulier au niveau des données à collecter) font que la première voie restera pendant encore longtemps une impasse, et qu'il vaut mieux renoncer à atteindre le registre des opportunités virtuelles et se restreindre aux deux autres options, qui devraient sans doute être toutes deux explorées parallèlement. Le choix entre les deux n'est pas neutre sur le plan éthique, les deux options différenciant quant au degré auquel on considère comme légitimes les arbitrages des agents ; mais il devra aussi prendre en compte la qualité statistique des mesures que l'on sera capable de proposer dans l'une ou l'autre des options. Dans les deux approches, de toutes façons, l'objectif sera le même (prendre en compte un éventail assez large, de ressources ou de réalisations) et donc les difficultés à résoudre se ressemblent, même si elles se traduisent dans le détail de façon un peu différente.

Une décision fondamentale à prendre à ce niveau de la réflexion concerne le champ des inégalités à prendre en compte. Tout considérer n'est manifestement pas pertinent ; mais où s'arrêter ? de la consommation sans doute (financée sur les ressources monétaires et auto-produite, incluant la consommation privée de biens publics gratuits), mais pas que de la con-

sommation (inclure l'isolement social dans les réalisations serait à envisager) et sans doute pas toute la consommation dans l'optique « réalisation » ; le revenu monétaire (sur quelle période ? en équivalent certain ?), le temps disponible (sous la forme d'un équivalent monétaire ? calculé sur quelle convention ?), les ressources physiques (inclut-on beauté et force musculaire ?), d'autres ressources (oui, mais lesquelles : les services d'usage du patrimoine ? le capital social ? les services des biens publics gratuits ?) dans l'optique « ressources ».

L'économiste, confronté à ces questions, pense immédiatement en termes de préférences, d'utilité. Imaginons pour un instant que les utilités soient observables et, plus important encore, qu'elles permettent des comparaisons interpersonnelles d'utilité. Le statut des deux options s'éclaire : en simplifiant, dans la première, celle qui s'intéresse aux ressources, l'égalité correspond à une situation où chacun a le même ensemble de choix possibles, dans la seconde, celle qui s'attache aux réalisations, au cas où chacun a la même utilité. Dans la première en quelque sorte on considère que la personne est responsable des choix d'affectation de ses ressources qu'elle fait (et on ne vise pas à compenser les différences de réalisations effectives), dans la seconde c'est le présupposé inverse qui prévaut. L'inégalité serait donc mesurée soit à l'aune du volume des ressources disponibles soit à celle du bien-être atteint et les pauvres seraient soit ceux qui n'atteignent pas le minimum admissible (si on définit une approche absolue) soit sont en bas de l'échelle (approche relative).

Encadré 8 (fin)

enquête spécifique, dans laquelle on a demandé aux ménages d'évaluer leur importance respective. Cette approche a le mérite de chercher à contrôler une par-

tie de l'arbitraire impliqué dans la construction d'un indicateur synthétique.

Tableau A

Les 16 composantes élémentaires de l'ISS

Enfants	Adolescents	Adultes	Personnes âgées	Tous âges
Mortalité infantile	Suicide	Chômage	Pauvreté	Délits violents
Maltraitance	Toxicomanie	Salaires moyens	Espérance de vie à 65 ans	Morts sur la route à cause de l'alcool
Pauvreté des enfants	Sortie de scolarité sans diplôme	Couverture par l'assurance maladie		Logements à prix abordable
	Mère adolescente			Inégalité de revenus

Source : Defeyt (2004).

Les travaux de l'économie normative peuvent nous permettre, dans ce monde idéal, d'aborder la question du champ auquel restreindre les approches. Ils indiquent sans ambiguïté que définir l'inégalité à partir de simples différences dans les niveaux d'utilité atteints, vu les différences dans les goûts individuels, conduit à une impasse, car, même sans évoquer les problèmes de goûts nocifs ou illicites, une telle différence ne suffit pas à générer une inégalité, avec l'arrière-pensée qui y est accolée, à savoir qu'il s'agit là d'une injustice qui mérite une intervention correctrice de la société. Les travaux de Fleurbaey indiquent la voie à suivre : il faut circonscrire des registres auxquels on limitera l'investigation en termes d'inégalité à corriger, tracer la ligne de démarcation entre ce qui doit rester de la sphère privée (et donc pourra être inégalement réparti), et ce qui est justiciable d'une intervention de la puissance publique destinée à réduire, sinon à éradiquer, les inégalités. Cette indispensable clarification (et explicitation) des décisions relatives à la nature des inégalités qui doivent être compensées constitue bien un choix de société qui relève de l'éthique, et qui peut d'ailleurs légitimement varier d'un pays à l'autre (24). Malheureusement, le développement précédent ne saurait être autre chose qu'une référence théorique guidant la réflexion ; il ne permet pas réellement de dégager des préceptes pour la réalisation concrète, car l'économie du bien-être a du mal à définir un cadre permettant de réaliser des comparaisons interpersonnelles d'utilité et à se dégager des paradoxes multiples créés par la diversité des goûts individuels : c'est déjà le cas quand les goûts sont censés porter uniquement sur la consommation des biens, mais la difficulté est démultipliée dès lors que l'on reconnaît que les divers usages du temps ont des utilités intrinsèques. Même si l'observation des diverses valeurs du temps en est encore à sa préhistoire, les quelques travaux disponibles (pour une approche du sujet, cf. Strauss-Kahn, 1978 ; pour un essai d'évaluation concrète, cf. Verger 1995) suffisent à cerner les problèmes incontournables. En premier lieu, si l'hypothèse de non-saturation est peu remise en question quand il s'agit de ressources monétaires, il n'en va pas de même quand on parle de temps libre : trop de temps libre peut générer l'ennui, ce que l'on observe chez maints retraités où les tâches de production domestique sont étirées au maximum pour « tuer le temps ». Quant à l'homogénéité des goûts, seconde hypothèse importante, elle ne saurait être acceptée, même en première approximation : les utilités ou désutilités spécifiques à chaque type d'activité varient fortement d'un individu à l'autre. Atteindre les utilités est donc certainement une tâche impossible : il faudra sans doute être plus

modeste et s'arrêter en chemin, par exemple en se contentant de considérer les niveaux de réalisations auxquels chacun a abouti, sans chercher à mesurer l'utilité qui en est réellement tirée. Pour une société homogène où tout le monde partagerait les mêmes aspirations fondamentales, où les différences de goût ne porteraient que sur le détail de la consommation, cette restriction ne serait pas très gênante, car considérer que chacun est libre du détail de ses choix pourvu qu'il ait la possibilité d'accéder aux grandes fonctions devrait alors recueillir un consensus certain. Dans la réalité, négliger la variabilité des goûts et raisonner à partir d'une fiction, celle de l'individu moyen par exemple, n'est qu'un pis aller, qu'il est héroïque de présenter comme entièrement satisfaisant, mais il n'est guère possible de faire mieux. Si l'assentiment devrait être assez facile à obtenir sur le fait que tout n'est pas monétaire, le consensus sera sans aucun doute moins aisé à atteindre quand il s'agira de choisir les domaines autres à considérer, que ce soit dans l'approche « ressources » ou « réalisations ».

Arrivé à ce stade, il restera à résoudre les questions d'agrégation afin de pouvoir classer les agents sur un nombre aussi limité que possible d'échelles, arriver à une échelle unique restant le but espéré, mais sans doute hors d'atteinte. Nul doute que certains indicateurs élémentaires s'agrégeront sans problème (comme ce que l'on fait actuellement pour aborder la pauvreté en termes de conditions de vie) mais seule l'analyse des données pourra trancher le problème délicat de la multidimensionnalité effective du phénomène (Stéfan Lollivier et Daniel Verger font une première tentative dans ce sens, ce numéro). Il est toutefois improbable que toutes les dimensions importantes puissent être synthétisées dans un tout unique (qu'il s'agisse de l'approche « ressources » ou « réalisations ») (25). Il faudra donc justifier le nombre et

24. En particulier, le degré d'acceptabilité du principe de versement d'aides inconditionnelles renvoie à des différences culturelles sur les conceptions des droits et devoirs de chacun, qui ne sont pas sans rapport avec les convictions intimes relatives à la liberté et à la responsabilité des individus : dans l'éditorial qu'il signe en guise de présentation au numéro « Pauvreté et exclusion » de la revue de l'observatoire franco-qubécois de la santé et de la solidarité, paru en 2003, P. Concialdi résume les différences de culture entre la France et le Québec que S. Morel identifie comme sous-jacentes aux deux systèmes de protection sociale, une logique plutôt du type « dette sociale » – imposant à l'État « d'insérer l'exclu dans une communauté dont il est inconditionnellement un membre à part entière » – en France, d'avantage mixte « dette sociale » mais aussi logique de contrepartie (avec imposition d'exigences aux allocataires) au Québec.

25. Dans l'optique « ressources », par exemple, on peut douter de l'existence d'un agrégat suffisamment homogène intégrant les problèmes de bas revenu, d'absence de temps disponible, le manque de capital social (parents, amis, isolement), l'existence de problèmes de santé ou l'insuffisance de capital humain (illettrisme), voire d'autres éclairages.

la nature des éclairages retenus. Il nous semble en effet plus prometteur d'œuvrer dans la réflexion autour de plusieurs approches complémentaires, conduites indépendamment et qui permettent de créer des typologies de configurations qui, contrairement à l'indicateur unique, seront interprétables, à défaut de fournir un chiffre unique (cf. encadré 9). L'aboutissement de cette réflexion conceptuelle est la proposition d'un ensemble d'indicateurs choisis pour leurs propriétés statistiques, au premier rang desquelles on aurait tendance à placer la robustesse, c'est à dire le fait que les résultats doivent être peu modifiés suite à des variations marginales dans la liste des éléments introduits ou dans leur définition et être peu sensibles aux problèmes de mesure, qualité importante qui manque cruellement, à l'heure actuelle, à un indicateur comme le BIP40, et pour lesquels on pourrait

fournir, comme guide de lecture, l'interprétation correcte à en faire, avec tous les présupposés normatifs sous-jacents. On sait le faire pour les indicateurs d'inégalité. Que des normes implicites sur ce qu'est l'essence de l'inégalité se cachent derrière l'usage des indicateurs de Gini, de Theil ou derrière le choix du paramètre α de l'indicateur d'Atkinson est désormais reconnu (cf. annexe 2) ; reste à développer la même réflexion pour les mesures de la pauvreté. L'ampleur de la tâche à accomplir ne doit pas être sous évaluée ; la principale difficulté est qu'il faudra surtout veiller à ce que tous les choix de méthode soient effectués dans un cadre rigoureux et surtout cohérent du point de vue des présupposés éthiques sous jacents, qu'il s'agisse de choix portant sur la nature de l'unité statistique observée (individu ou ménage), de la prise en compte des aspects liés à la dimension

Encadré 9

MULTIDIMENSIONNALITÉ DE LA PAUVRETÉ

Du moment où l'on suit une approche basée sur plusieurs critères que l'on renonce à synthétiser, il devient indispensable d'étudier les classements des ménages/individus selon les différents concepts et effectuer des choix normatifs – politiques et non scientifiques – sur les priorités à établir quand les positionnements sont différents. Un certain cumul des difficultés permettrait de cerner la très grande pauvreté (qualifiable de pauvreté profonde, d'indigence, voire d'exclusion ? ou pouvant jouer le rôle de la pauvreté absolue en Europe continentale ?). L'intérêt serait de faire émerger une population en état de vulnérabilité forte face aux évolutions de court terme : il devrait donc y avoir un consensus social pour une solidarité publique, même si les individus en sont responsables (ce qui n'est pas acquis avec la définition actuelle de la pauvreté monétaire relative) ; multiplier les approches, tout en permettant un cumul seulement partiel serait sûrement une approche plus satisfaisante que celle suivie dans ce dossier où l'intersection des trois formes de pauvreté isole bien une population qui a tous les attributs des pauvres, mais qui cible trop étroitement et laisse échapper, suite aux erreurs de mesure ou pour d'autres raisons anecdotiques, une fraction non marginale des populations en difficulté. Si ceci n'a pas été fait, c'est que les difficultés sont grandes : on bute vite sur des scores peu homogènes, où les diverses composantes ne sont pas suffisamment corrélées pour pouvoir prétendre représenter le même phénomène latent. Il en est ainsi des tentatives de construction d'un score d'exclusion à partir de variables décrivant l'état des relations avec les voisins, la fréquence des contacts avec la famille ou les amis (cf. article consacré à la Pologne). Les raisons profondes de ce manque d'homogénéité n'ont pas été encore dégagées : une hypothèse parmi d'autres serait que, dans le domaine des relations interpersonnelles, la polysémie des situations observées est grande. Des situations

apparemment semblables vues de l'extérieur s'interpréteraient de fait de façon opposée en termes d'exclusion (exemple du communautarisme ou de la ghettoïsation, phénomènes pour lesquels deux lectures sont possibles : signe d'une coupure avec le reste de la collectivité mais aussi d'une intégration au sein d'une communauté soudée et apporteuse de ressources). Il faudrait sans doute raffiner la définition des items élémentaires pour mieux obtenir une information dépourvue d'ambiguïté. C'est cette même difficulté d'absence d'homogénéité, encore démultipliée, qui rend insatisfaisants maints indicateurs « synthétiques », voire « composites » (cf. encadré 8).

Pour agréger ces items « agrégeables », il faut, dernière étape, choisir un système de pondération ; ce choix, en grande partie arbitraire, est source de contestation. Faut-il, comme cela est fait dans ce dossier, se contenter de pondérations égales ou inférer les pondérations à partir de l'analyse des données (par exemple en utilisant des coordonnées sur des axes factoriels d'une analyse en composantes multiples comme dans McKenzie 2003), le débat est ouvert. Même s'il ne touche pas de questions aussi fondamentales que les points précédemment évoqués, il n'est pas sans importance au plan concret.

La prise en compte de la dimension temporelle devrait aider à mieux comprendre comment s'articulent les diverses configurations. Il sera en particulier important de voir si elles s'ordonnent dans le temps comme les diverses manifestations successives d'un même processus évolutif, et plus généralement d'identifier les éventuels liens de causalité qui pourraient exister, ce qui est bien dans un des axes identifiés comme prioritaires par le Cnis, quand il insiste sur le besoin de mieux étudier et comprendre les trajectoires qui mènent à l'exclusion.

temporelle ou incertaine des phénomènes, des choix techniques nécessaires à la définition précise des diverses grandeurs. Il serait souhaitable que cet effort conduise aussi à fixer une sémantique encore trop floue, que l'on définisse bien les contours de la pauvreté – définissant sans doute une « pauvreté profonde », ou une « indigence » pour isoler ceux qui sont le plus loin des lignes de pauvreté ou qui cumulent tous les symptômes des diverses formes de pauvreté reconnues, de la précarité – introduisant le registre de l'incertitude, incertitude sur le niveau des ressources monétaires, mais aussi sur la santé ou la structure familiale –, ainsi que de l'exclusion – s'intéressant à l'appartenance à un réseau de relations d'entraide plus ou moins actif sur lequel on peut ou non compter. Actuellement ces termes sont fréquemment utilisés comme des synonymes, alors même que l'on pressent bien qu'ils devraient servir à désigner toute une palette de situations nuancées. Une clarification du vocabulaire contribuerait efficacement à une clarification du débat.

À partir de ce moment là, reste le très difficile problème de la collecte des données nécessaires pour implémenter l'approche. La démarche doit être équilibrée : elle doit s'appuyer sur une réflexion conceptuelle cohérente d'une part (actuellement pas entièrement aboutie) et développer simultanément les sources nécessaires à l'établissement des statistiques (les sources existantes sont insuffisantes dans une telle optique).

Sans reprendre la liste de toutes les difficultés à résoudre, telles qu'elles transparaissent au niveau de cette présentation méthodologique,

on peut mentionner quelques points spécifiques : par exemple, on aurait besoin d'une enquête nouvelle sur les choix normatifs implicites au sein de la population, et sur ce qui doit être compensé (quel est le minimum vital « reconnu » ?) pour éliminer le trop grand arbitraire des choix faits jusqu'à présent. Il faudrait aussi disposer d'une observation plus systématique du réseau d'entraide (potentiel et effectif) et des produits de la production domestique pour pouvoir systématiser les approches en termes d'exclusion et progresser dans la mesure de la consommation totale. Recenser un spectre plus large de privations, mieux choisi, permettrait d'asseoir plus solidement les approches par les conditions de vie. Enfin il faut investir dans les sources ayant une dimension panel, bénéficiant d'un strict contrôle, assisté par informatique, de la cohérence temporelle des évolutions déclarées afin de mesurer le degré de permanence de la pauvreté, les phénomènes de retour en pauvreté ainsi que les causalités entre phénomènes (est-ce la mauvaise santé qui fait plonger un individu dans la pauvreté ou le fait d'être pauvre qui ruine la santé ?). Nul doute que dans quelques années, quand on disposera de plusieurs éditions des données du nouveau dispositif européen SILC, une partie des questions encore en suspens à ce jour pourra trouver une réponse satisfaisante. Les très grands progrès accomplis par le dispositif statistique depuis quelques années dans le domaine de la connaissance des populations défavorisées, et à la valorisation desquels ce numéro devrait contribuer, trouveront ainsi leur aboutissement. □

BIBLIOGRAPHIE

Arrondel L., Masson A. et Verger D. (2004), *Économie et Statistique*, numéro spécial *Préférences de l'épargnant et accumulation patrimoniale*, n° 374-375.

Atkinson A.B. (1992), « Measuring Poverty and Differences in Family Composition », *Economica*, vol. 59, n° 233, pp. 1-16

Atkinson A.B. et Bourguignon F. (1987), « Income Distribution and Differences in Needs », in G.F. Feiwel (ed.), *Arrow and Foundations of the Theory of Economic Policy*, pp. 350-370, Macmillan, Londres.

Atkinson A.B., Cantillon B., Marlier E. et Nolan B. (2002), *Social Indicators. The EU and Social Inclusion*, Oxford University Press.

Atkinson A.B., Gardiner K., Lechene V. et Sutherland H. (1995), « Comparing Poverty in France and United-Kingdom », in *The Distribution of Welfare and Household Production: International Perspectives*, dirigé par S. Jenkins, A. Kapteyn et B. Van Praag.

Atkinson A.B., Glaude M. et Olier L. (2001), « Les inégalités économiques », in *Inégalités économiques*, rapport du Conseil d'Analyse Économique, pp. 11-136, La documentation française.

Bonnet C. et Labbe M. (1999), « L'activité professionnelle des femmes après la naissance de leurs deux premiers enfants : impact de l'allocation parentale d'éducation », Drees, *Études et Résultats*, n° 37.

Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002), « Les sans domicile usagers des services d'hébergement ou de distribution de repas chauds », dans *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2001-2002*, pp. 395-431, La documentation française.

Cerc (2003), Colloque Enfants pauvres, actes disponibles sur www.cerc.gouv.fr.

Chambaz C. (1997), « La pauvreté en France et en Europe », *Insee Première*, n° 533.

Chambaz C. et Maurin É. (1997), « La pauvreté en Espagne, en France, aux Pays Bas et au Royaume-Uni. Une méthode pour la comparaison internationale de niveau de pauvreté », *Économie et Statistique*, numéro spécial *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, n° 308-309-310, pp. 229-239.

Citro C.F et Michael R.T. éditeurs (1995), *Measuring Poverty: a New Approach*, Washington DC: National Academy Press.

Concialdi P. (2003), « Les seuils de pauvreté monétaire : usages et mesures », *Santé, Société et Solidarité, Revue de l'Observatoire Franco-Québécois de la Santé et de la Solidarité*, n° 1, pp. 161-180.

Defeyt Ph. (2004), « Le social et l'environnement : des indicateurs alternatifs au PIB », disponible sur www.iccweb.be

Degenne A., Grimler G., Lebeaux M.O. et Lemel Y. (1997), « La production domestique atténue-t-elle la pauvreté ? », *Économie et Statistique*, numéro spécial *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, n° 308-309-310, pp. 159-186.

Dickes P.(1992), « Pauvreté en termes de conditions d'existence », rapport du programme Mire-Insee, *Documents de l'ADEPS*, Université de Nancy II.

Driant J.-C. et Jacquot A. (2005), « Loyers imputés et inégalités de niveau de vie », *Économie et Statistique*, numéro spécial *LOGEMENT*, n° 381-382, pp. 177-206.

Eurostat (1997a), « Répartition du revenu et pauvreté dans l'Europe des 12 en 1993 », *Statistiques en Bref : Population et conditions sociales*, n° 97-6.

Eurostat (1997b), « Gros plan sur le Pib des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne », *Statistiques en Bref : Économie et finances*, n° 29.

Eurostat (2001), *Rapport sur les indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, Comité de la protection sociale, Commission des communautés européennes, Bruxelles, octobre 2001.

Fall M. (1997), « Poverty Measurement in France », *Seminar on Poverty Statistics*, Santiago, 7-9 May 1997, United Nations Statistical Commission for Latin America (Eclac).

Fall M., Horecký M. et Roháčová E. (1997), « La pauvreté en Slovaquie et en France : quelques éléments de comparaison », *Économie et Statistique*, numéro spécial *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, n° 308-309-310, pp. 241-259.

Fleurbaey M. (1996), *Théories économiques de la justice*, Économica, Paris.

Fleurbaey M. et Lollivier S. (1994), « La mesure des inégalités : abrégé théorique et calcul pratique », *document de travail*, Crest, n° 94-08bis.

Fleurbaey M., Herpin N., Martinez M. et Verger D. (1997), « Mesurer la pauvreté ? », *Économie et Statistique*, numéro spécial *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, n° 308-309-310, pp. 23-33.

Fleurbaey M. (2001), « Quelques réflexions sur la mesure des inégalités et du bien-être social », in *Inégalités économiques*, rapport du Conseil d'Analyse Économique, Complément A, pp. 239-251, La documentation française.

Foster J., Greer J. et Thorbecke E. (1984), « A Class of Poverty Decomposable Poverty Measure », *Econometrica*, vol. 52, n° 3, pp. 761-765.

Gadrey J. et Jany-Catrice F. (2003), « Les indicateurs de richesse et de développement. Un bilan international en vue d'une initiative française », Dares, disponible sur www.travail.gouv.fr/etudes/pdf/indicateurs/pfd

Gramain A. et Momic M. (2002), « Opinion des français sur la pauvreté et l'exclusion en 2002 », in *Les travaux de l'Observatoire national de la*

pauvreté et de l'exclusion sociale, Edition 2003-2004, La documentation française

Herpin N., Lollivier S. et Verger D. (1999), « Consommation, épargne et revenu : comportements et tendances », *Économie et Statistique*, n° 324-325, pp. 3-8.

Hourriez J.-M. et Legris B. (1997), « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats », *Économie et Statistique*, numéro spécial *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, n° 308-309-310, pp. 35-63.

Hourriez J.-M., Olier L. (1997), « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence », *Économie et Statistique*, numéro spécial *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, n° 308-309-310, pp. 65-94.

Insee (1995, 1996, 1997), « Revenu et Patrimoine des ménages », *Synthèses* n° 1, n° 5 et n° 11.

Jenkins S.P. et Lambert P.J. (1993), « Ranking Income Distributions When Needs Differ », *Review of Income and Wealth*, vol. 39, n° 4, pp. 337-356.

Lollivier S. et Verger D. (1997), « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et Statistique*, numéro spécial *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, n° 308-309-310, pp. 113-141.

Lollivier S. (1999), « Inégalités de niveaux de vie entre générations », *Données sociales*, pp. 283-293.

Magnien F., Tavernier J.-L. et Thesmar D. (2002), « Le recul du PIB par habitant de la France traduit surtout l'imperfection des comparaisons internationales », *Économie et Statistique*, n° 354, pp. 3-20.

McKenzie D.J. (2003), « Measuring Inequality with Asset Indicators », *BREAD Working Paper*, n° 042.

Morel S. (2003), « La France et le Québec : des logiques de réciprocité semblables entre l'État et les pauvres ? », *Santé, Société et Solidarité, Revue de l'Observatoire franco-qubécois de la Santé et de la Solidarité*, n° 1, pp. 55-68.

National Research Council (1995), *Measuring Poverty: a New Approach*, National Academy Press Washington, D.C.

Nolan B. et Whelan C.T. (1996), *Resources, Deprivation and the Measurement of Poverty*, Oxford : Clarendon Press.

OCDE (2003), *Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD : Pauvreté et Santé*, Paris.

Pauriche P. (1992), « Les parités de pouvoir d'achat », *Courrier des Statistiques*, n° 64.

Perret B. (2002), « Indicateurs sociaux, état des lieux et perspectives », *Rapport au Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion Sociale (Cerc)*, disponible sur le site <http://perso.wanadoo.fr/bernard.perret/indiscoc.htm>

Pnud (1996), « Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement », Nations Unies.

Shorrocks A.F. (1984), « Inequality Decomposition by Population Subgroups », *Econometrica*, vol. 52, n° 6, pp. 1369-1385.

Strauss-Kahn D. (1978), *Économie de la famille et accumulation patrimoniale*, Cujas, Paris.

Szukielojć-Bieńkuńska A., Fall M. et Verger D. (2000), *Comparaison des conditions de vie en France et en Pologne*, Département des conditions de vie du GUS, Varsovie.

Tam Mo-Yin S. et Zhang R. (1996), « Ranking Income Distributions: The Tradeoff Between Efficiency and Equality », *Economica*, vol. 63, n° 250, pp. 239-252.

Townsend P. (1979), *Poverty in the United-Kingdom*, Harmondsworth, Penguin Books.

Verger D. (1995), « Les inégalités de niveau de vie : essai de prise en compte de la production domestique », *Afse, XLIV^e congrès annuel*, Paris.

Vero J. et Werquin P. (1997), « Un réexamen de la mesure de la pauvreté. Comment s'en sortent les jeunes en phase d'insertion ? », *Économie et Statistique*, numéro spécial *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, n° 308-309-310, pp. 143-158.

Publications complémentaires

Atkinson A.B., Cantillon B., Marlier E. et Nolan B. (2002), *Social Indicators. The EU and Social Inclusion*, Oxford University Press.

Bradshaw J. (2000), *The measurement of absolute poverty, Final report for Eurostat*, Social Policy Research Unit, Heslington.

SUSR, Eurostat, Insee (2000), « International Comparisons of Poverty », Actes du colloque de Bratislava.

Caillot L., Lelièvre M. et Pétour P. (2002), « Les indicateurs de suivi et d'évaluation du plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale », *Solidarité Santé*, n° 2, pp. 35-52.

Cerc (2002), *Estimer l'évolution récente de la pauvreté*, dossier n° 1, Cerc.

Dennis I. et Guio A.C. (2003), « Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken - partie I », *Statistiques en bref, Population et conditions sociales*, n° 8/2003, Eurostat.

Eurostat (1998), *Portrait social de l'Europe*, Office des publications officielles des Communautés européennes.

Levitas R. (2000), « Defining and Measuring Social Exclusion: a Critical Overview of Current Proposals », <http://www.radstats.org.uk/no071/article2.htm>.

Gaudier M. (1993), *Pauvreté, inégalités, exclusions : renouveau des approches théoriques et des pratiques sociales*, Genève, Institut national d'études sociales.

Short K. et al. (1999), « Experimental Poverty Measures 1990-1997 », Bureau of Census, June.

LE PANEL EUROPÉEN

Créé avec l'intention de suivre les conséquences sociales du traité de Maastricht, le panel avait pour but d'étudier, au niveau de la Communauté européenne, la dynamique d'emploi et de revenu des personnes. Environ 130 000 personnes, faisant partie d'environ 60 500 ménages, ont été suivies de 1994 à 2002 (2001 pour la France), même si elles avaient déménagé et ce au rythme d'une interrogation par an. Les registres abordés sont globalement les mêmes pour tous les pays, même si chacun était libre de choisir l'architecture du questionnaire. Initialement, le champ retenu était constitué par les douze pays membres de l'Union européenne à l'époque. L'Autriche et la Finlande ont rejoint le panel respectivement en 1995 et 1996. Des données suédoises ont été intégrées en 1997, mais adaptées d'autres enquêtes. Pour le panel français, l'organisation retenue était la suivante : le questionnaire « ménage » fournit la composition du ménage et renseigne sur tout ce qui est commun à tous les individus qui le constituent (logement, équipement, patrimoine, revenu global du ménage) ; tous les individus de 16 ans ou plus répondent ensuite à un questionnaire « individu », comprenant outre un calendrier d'activité mensuel, des compléments sur l'activité professionnelle, sur la formation, ainsi que des éléments de biographie. On dispose également de détails sur l'état de santé et la présence d'éventuels handicaps, et de quelques indications sur le degré d'insertion et l'intensité de la sociabilité. Pour chacun de ces domaines, une appréciation subjective du niveau de satisfaction est demandée. Pour tous les apporteurs de ressources, une fiche « revenus » détaille le calendrier de perception et les montants reçus des recettes individualisées, qu'il s'agisse de revenus du travail ou de transferts.

Malgré sa richesse, la source présente un certain nombre de limites : conçu pour couvrir un vaste domaine et ce, pour toute la gamme des situations rencontrées en Europe, le panel est forcément succinct sur un certain nombre de points (par exemple les indicateurs de sociabilité, l'équipement). Les erreurs de mesure ne sont pas non plus absentes. Néanmoins les données collectées représentent une source d'une richesse incontestable.

Il faut aussi ajouter que plusieurs pays qui n'ont pas réalisé le panel ont toutefois conduit des enquêtes ponctuelles sur un questionnaire bâti sur le même modèle. C'est en particulier le cas pour la Pologne.

L'analyse économétrique

Vu la nature qualitative des variables étudiées (être ou non en situation de pauvreté), l'analyse toutes choses égales par ailleurs est réalisée à l'aide de modèles *logit*. Le modèle retenu est moins détaillé que celui qui avait servi à analyser la situation française en 1997 : pour obtenir des tableaux comparables, on s'est volontairement limité aux variables disponibles dans les sources des divers pays, dans des nomenclatures choisies pour offrir des postes comparables. On a dû ainsi se priver de dimensions explicatives qui s'étaient révélées pertinentes pour l'analyse française et regrouper parfois des modalités, au risque de perdre des disparités significatives.

Les variables retenues pour décrire le ménage peuvent se regrouper en plusieurs sous-ensembles.

La situation financière du ménage, tant actuelle que passée a été décrite dans le modèle par plusieurs variables : le revenu actuel, le niveau d'étude et la catégorie sociale de la personne de référence – activité professionnelle actuelle ou passée pour les retraités –, ainsi que la présence éventuelle de chômeurs (1). Un indicateur de l'état de santé a été introduit avec l'idée qu'à revenu instantané égal, on peut avoir un revenu permanent différent selon que l'on est ou non en bonne santé. Comme souvent cette dimension est polysémique : un mauvais état de santé, un fort handicap peuvent révéler des potentialités particulièrement faibles d'évolution ultérieure de la rémunération, des aptitudes réduites dans le domaine de la production domestique et des charges monétaires plus élevées.

Tout cela n'aurait que peu de sens si on ne travaillait pas à âge donné : l'âge de la personne de référence est, quant à lui, indispensable pour situer le moment du cycle de vie atteint à la date de l'enquête et donc préciser le type de relation sous-jacente entre revenu instantané observé et revenu permanent (2).

Les ressources monétaires ne sont pas les seules que peut mobiliser un ménage : l'aide des parents, mais aussi l'assistance du réseau d'amis, de voisins peuvent modifier (ou avoir modifié) considérablement le niveau de vie. Cette dimension n'a pu être introduite dans le modèle faute de variables relatives à ce registre (3). Il en va de même des aptitudes individuelles (4).

Du côté des charges qui pèsent ou ont pesé sur le ménage, le nombre d'enfants qu'il faut ou a fallu élever est sans doute l'élément le plus important : c'est le type de ménage qui prend en compte cet aspect (5).

1. En 1997, on avait introduit un indicateur de l'intensité et de la permanence de l'activité professionnelle du ménage – à savoir le rapport entre le nombre d'années de travail effectuées par la personne de référence et son éventuel conjoint et le nombre d'années total calculé sur la période comprise entre la fin de leurs études et la date de l'enquête ou la prise de retraite si elle est antérieure, avec, isolée, l'existence d'éventuelles périodes de chômage qui ont pu abaisser le niveau de revenu permanent. Malgré sa pertinence, il ne pouvait être calculé systématiquement et a donc été remplacé par la variable plus simple indiquant la présence de chômeurs.

2. En 1997, le passé était également résumé par le niveau de patrimoine atteint. Non disponible partout, cette variable a dû être omise.

3. En 1997, deux variables avaient permis de tenir compte, de façon sommaire et indirecte, du niveau de revenu permanent des parents : il s'agissait de la catégorie sociale du père de la personne de référence et l'existence d'une activité professionnelle de sa mère. L'ampleur du réseau de sociabilité entourant le ménage avait pu être approchée au travers d'un indicateur de très grand isolement. Que le ménage soit né en France ou à l'étranger pouvant se traduire par un degré d'enracinement différent, des liens autres avec le reste de la famille, on avait aussi introduit cet élément dans le modèle.

4. Bien que largement inobservables, elles avaient pu en 1997 être partiellement captées au travers de trois variables : avoir actuellement un travail moins qualifié que le précédent, considérer que son travail est sous-qualifié par rapport à ses aptitudes et avoir dû arrêter ses études pour des raisons financières.

5. En 1997, on avait pu introduire aussi le fait que le ménage ait une descendance nombreuse (4 enfants ou plus), que les enfants habitent encore ou non au foyer parental.

Le type de commune d'habitat sert à traduire divers types de différences entre la ville et la campagne, au niveau des prix, des possibilités de production domestique, et plus généralement des modes de vie, qui peuvent donner un sens différent à certains indicateurs élémentaires introduits dans le score, et par voie de conséquence au score lui-même (6).

Comme c'est fréquemment le cas lorsqu'on étudie le domaine des conditions de vie, ces quelques idées qui justifient l'introduction dans l'analyse de telle ou telle variable ne sauraient suffire à constituer un modèle de comportement au sens fort du terme ; la présente ana-

lyse se veut avant tout descriptive. Elle précise la façon dont chaque facteur joue, toutes choses égales par ailleurs, sur la probabilité d'être dans une situation de pauvreté. Mais il faut se garder d'interpréter trop hâtivement ce lien en terme de causalité.

6. En 1997, le même type de préoccupations avait justifié l'introduction de la variable relative au statut d'occupation du logement. Elle a été éliminée ici, car elle avait un sens trop différent dans les pays en transition et dans les pays de l'Europe de l'ouest.

LES INDICATEURS D'INÉGALITÉ (1)

Le rapport interdécile

Il s'agit du rapport entre le 9^e décile et le premier décile de revenu. Le premier décile délimite les 10 % de ménages disposant des revenus les plus faibles, et le 9^e les 90 % de ménages recevant les revenus les plus faibles. Il s'agit ici du rapport des limites de décile. Cet indicateur a le mérite de la clarté mais ne traduit pas l'inégalité dans l'ensemble de la distribution des revenus. Il ne mesure que les extrêmes de la distribution, sans indiquer comment évoluent les classes moyennes.

L'indice de Gini

Il s'agit d'un indicateur qui vise à résumer la courbe de Lorenz, courbe qui se définit en abscisse par le pourcentage de ménages disposant des revenus les plus faibles et en ordonnée par la masse de revenu que se partagent ces ménages. L'indice de Gini est égal à 2 fois la surface délimitée par la courbe de Lorenz et la première bissectrice. Par construction, l'indice de Gini est compris entre 0 (distribution uniforme : tous les ménages disposent du même revenu) et 1 (distribution où tous les ménages sauf un ont un revenu nul). Plus l'indice de Gini est proche de 1, plus l'inégalité mesurée est importante.

$$G(x) = \frac{2}{\bar{x}} \frac{1}{n^2} \sum_i (\bar{x} - \sum_{k \leq i} \tilde{x}_k)$$

Une deuxième formulation de l'indice correspond à un indicateur de satisfaction : il s'agit ici d'une fonction de bien-être social $U(x)$ linéaire accordant les poids $(2n-1)$, $(2n-3), \dots, 1$ aux individus rangés selon l'ordre croissant de leur bien-être :

$$U(x) = \frac{1}{n^2} \left(\sum_i (2(n-i) + 1) \bar{x}_i \right)$$

dont on déduit :

$$G(x) = 1 - \frac{U(x)}{\bar{x}}$$

soit encore :

$$U(x) = \bar{x} \cdot [1 - G(x)]$$

L'indicateur de bien-être social est donc le niveau de vie moyen $\bar{x}$ corrigé par le coefficient $1 - G(x)$, qui est compris entre 0 et 1, et qui décroît lorsque les inégalités augmentent.

L'indicateur de Theil

$$T(x) = \frac{1}{n} \sum_i \frac{x_i}{\bar{x}} \ln \frac{x_i}{\bar{x}}$$

Inspiré de la mesure de l'entropie, l'indice de Theil mesure l'écart entre la distribution égalitaire (distribution uniforme dont l'entropie vaut $\ln(x_i/\bar{x})$) et la distribution constatée. Ainsi, si l'indice de Theil est nul, alors la dis-

tribution est parfaitement égalitaire. À l'inverse, plus les revenus sont dispersés plus il sera fort.

L'indice de Theil, est d'autant plus sensible à un transfert qu'il a lieu entre ménages situés à des extrêmes de la distribution.

Cet indice a une propriété remarquable : il peut être décomposé.

L'Indicateur d'Atkinson

Ces indices se définissent par la valeur donnée à un paramètre $a = (1 - \varepsilon)$ ($a < 1$) et par la formule :

$$A_\varepsilon(x) = 1 - \left[\frac{1}{n} \sum_i \left(\frac{x_i}{\bar{x}} \right)^{1-\varepsilon} \right]^{\frac{1}{1-\varepsilon}} \quad \text{pour } a \text{ non nul}$$

$$\text{et } A_1(x) = 1 - \left[\prod_i \frac{x_i}{\bar{x}} \right]^{\frac{1}{n}} \quad \text{pour } a = 0$$

Chacun de ces indices traduit l'aversion de la population pour l'inégalité : un indice d'Atkinson valant x % signifie que la population accepterait de perdre x % de son revenu actuel pour que la distribution devienne égalitaire.

Le paramètre a (norme de l'indice, valant - 0,5, 0 ou + 0,5 dans l'étude) représente cette plus ou moins forte aversion pour l'inégalité. Plus a est proche de 1, plus l'aversion pour l'inégalité est faible : à la limite ($a = 1$), l'indice d'Atkinson vaut 0. En pratique, on interprète le coefficient a en remarquant que plus ce paramètre décroît, plus on attache d'importance aux transferts concernant les revenus les plus faibles, ce qui bien évidemment est un choix de valeur quant à ce qui est le plus grave dans l'inégalité. L'avantage de cet indicateur, outre le fait qu'il est basé sur une démarche cohérente avec la microéconomie du consommateur, est de faire apparaître clairement la mesure retenue comme dérivant d'un choix qu'il faut justifier (celui du paramètre a), avec la possibilité de commenter la sensibilité des conclusions au choix retenu, en faisant varier la valeur de a .

La variance des logarithmes

S'agissant de distributions de revenus qui suivent approximativement une loi log-normale cet indicateur semble approprié. Comme l'indice de Theil, il peut être décomposé et permet des analyses de la variance et des régressions multicritères.

$$VL(x) = \frac{1}{n} \sum_i (\ln x_i - \left(\frac{1}{n} \sum_i \ln x_i \right))^2$$

1. À ce sujet, pour plus de précision, cf. Fleurbaey et Lollivier (1994).

Deux remarques importantes pour la bonne interprétation des indicateurs d'inégalité

On juge la qualité d'un indice d'inégalité à partir de la façon dont il satisfait ou non divers principes (ou axiomes), le plus important, le plus « évident » étant le principe dit de transfert qui veut que l'indice augmente quand on prend à une personne pour donner à quelqu'un de plus riche ; aucun indice ne possède toutes les propriétés désirables : en particulier les indices les plus simples (rapport interdécile et la variance des logarithmes) ne satisfont pas au principe de transfert, ce qui est rédhibitoire d'un point de vue normatif. À l'inverse les autres indices présentés (Gini, Theil, Atkinson) vérifient cette propriété. Ce sont eux qui sont désormais le plus souvent utilisés. Mais leur utilisation n'est pas interchangeable, car chacun renvoie en fait à un jugement normatif différent sur ce qui est le plus important en matière d'inégalité (implicitement, chacun pondère de façon spécifique les individus selon la place qu'ils occupent dans la distribution des niveaux de vie) et les classements obtenus peuvent différer dès lors que les courbes de Lorenz correspondant aux distributions étudiées s'intersectent (pour les propriétés précises de ces indicateurs d'inégalité, cf. Insee, 1995).

Le graphique I attire l'attention sur une difficulté latente inhérente à de nombreux travaux abordant le sujet de l'inégalité : quand on travaille sur un seul pays, et que l'on s'intéresse à l'inégalité, on a tendance à commenter les indicateurs d'inégalité indépendamment de la valeur de la tendance centrale. Ceci renvoie au fait que les indicateurs d'inégalité usuels sont invariants par toute transformation multiplicative du revenu. Si ceci est plutôt considéré comme une bonne propriété des indicateurs retenus, c'est qu'on a coutume d'admettre que l'inégalité ne change pas lorsque tous les revenus sont multipliés par le même coefficient ; si le revenu de chaque ménage double, les inégalités restent les mêmes. En réalité ce principe de neutralité multiplicative est assez discutable, surtout quand on passe du registre de l'inégalité à celui de la pauvreté. On peut faire ce choix, mais il faut avoir conscience que, ce faisant, on impose une référence une vision particulière de l'inégalité qui n'a rien de naturel ou d'universel et qui donc contient une dose de normatif. De fait donc, de nombreuses « bonnes » propriétés de ces indicateurs s'entendent à moyenne constante. On ne saurait donc trop conseiller de ne jamais perdre de vue la valeur des tendances centrales quand on s'intéresse à l'inégalité. C'est encore plus indispensable dans le domaine des comparaisons internationales. Au seul regard des indices d'inégalité, la situation polonaise ou slovaque est plus satisfaisante que la situation française. Ce serait faire preuve d'une aversion pour l'inégalité extrême que d'en conclure à la

supériorité de la situation polonaise ou slovaque, car si les inégalités y sont beaucoup plus faibles qu'en France les niveaux de vie y sont beaucoup plus bas. Comparer deux sociétés du point de vue du bien être collectif nécessite que l'on considère à la fois les tendances centrales et les dispersions (pour une présentation des discussions théoriques conduites par Shorrocks ou Tam et Zhang, cf. Fall, Horecký et Roháčová, 1997). Cette comparaison, faite lors des comparaisons bilatérales entre la France et la Slovaquie et entre la France et la Pologne n'a pas été conduite systématiquement dans ce dossier pour deux raisons : la première, indiquée ci-dessus, est que la qualité des données est insuffisante pour produire un classement fiable entre pays voisins, alors même que le sujet est potentiellement politiquement sensible ; la seconde est liée à la nécessité de choisir le paramètre d'arbitrage de la société entre niveau et dispersion pour calculer l'indice de Tam et Zhang. Si le choix, arbitraire, importe peu quand les pays sont très différents, il est en revanche crucial quand ils sont proches : or la réflexion n'est pas actuellement assez avancée pour fournir des valeurs de ce paramètre un tant soit peu fondées.

Quelques indices de pauvreté

Dans la littérature, on utilise plusieurs indicateurs synthétiques pour analyser la pauvreté en dépassant la considération de la seule proportion des pauvres. La plupart de ces indicateurs sont ceux de la classe Foster, Greer et Thorbecke, plus communément appelés FGT (1984). À partir d'une ligne de pauvreté (Z), plusieurs indices de la famille FGT peuvent être déclinés de la formule suivante :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^p \left[\max \left(\frac{z - y_i}{z}, 0 \right) \right]^{\alpha}$$

où y_i est le revenu de l'individu ou du ménage i .

P_0 est le taux de pauvreté qui correspond à $\alpha = 0$.

P_1 représente la profondeur de la pauvreté (Poverty Gap), il prend en compte l'éloignement des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté ($\alpha = 1$).

P_2 ($\alpha = 2$) mesure la sévérité de la pauvreté, il est un indicateur de l'inégalité au sein des pauvres.

La plupart de ces indicateurs ont le défaut d'être très sensibles aux erreurs de mesure dans le bas de la distribution. Ils ne seront donc pas utilisés dans ce dossier.